

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2007

J'ai le grand plaisir une nouvelle fois de présenter le travail de l'équipe du CAUE dont je salue à nouveau la compétence et le sérieux. Construire oui, mais pas n'importe où, ni n'importe comment, pourrait être le fil rouge du travail du CAUE, en 2007 et pour l'avenir.

Depuis toujours, les professionnels de l'équipe déclinent les 4 grandes missions définies par la loi de 1977 : conseiller, former, informer, sensibiliser, sur les grands sujets du cadre de vie que sont l'architecture, le patrimoine et le paysage. Mais dès 2006 et cette année particulièrement, un tournant s'est fait sentir : la question du réchauffement climatique et de l'urgence à réfléchir autrement nos modes de consommation et d'équipement les a entraînés vers de nouveaux sujets à explorer. Car la nécessité de construire des logements et les équipements qui les accompagneront, vite et en nombre très important, en Ile-de-France notamment, ne peut nous faire oublier que les décisions prises aujourd'hui pourront être graves pour le futur.

Des moyens supplémentaires ont permis à l'équipe d'engager à long terme des actions de formation au sujet du développement durable dans l'urbanisme et la construction. La première édition, fort appréciée, a conduit après 4 journées de travail en salle, plus de 70 personnes dans le Vorarlberg pendant 3 jours. Cette région de l'ouest de l'Autriche mène depuis 25 ans une politique volontariste de construction durable et raisonnée, basée sur l'échange entre tous les acteurs. Pour le CAUE, ce n'est qu'un début de prise de conscience qu'il faut faire fructifier et essaimer.

L'année 2007 fut également celle de l'anniversaire des CAUE. Trente ans fêtés par l'ensemble des structures en fin d'année à Paris et en tout début 2008, dans les Yvelines. Le film Kaléidoscope, d'Olivier Marty, présenté devant 150 acteurs départementaux, a entraîné de vifs débats sur la manière de construire à l'avenir et particulièrement sur la place à donner à la nature dans la ville de demain.

A toutes les échelles, du projet de construction d'un particulier à celui d'une commune ou d'une intercommunalité, lors des réflexions sur l'organisation de la vallée de la Seine, du plateau de Saclay ou du schéma directeur de la région Ile-de-France, le conseil du CAUE est alimenté par ces débats et en fait bénéficier tous les intervenants du cadre de vie.

Le CAUE est aujourd'hui un lieu de réflexions transversales, de mutualisation de pratiques, indispensable à chacun de nous. Je forme le vœu que les réflexions portées par le Grenelle de l'environnement auxquelles la fédération nationale des CAUE a été associée donneront encore plus de lisibilité à l'ensemble de ses actions. ■



Alain Schmitz
Président du CAUE

LA CHARTE DU CAUE 78

- Grâce à la pérennité de sa structure depuis 1979, du fait de la diversité de ses champs d'intervention ainsi que de ses publics, et par ses ressources documentaires, le CAUE constitue la mémoire des acteurs et du territoire. Il est un observatoire des pratiques et des problématiques.
- Le décideur public ou privé attend du CAUE un conseil objectif, garanti par son statut et son Conseil d'administration composé d'élus, des services de l'Etat, de professionnels de l'aménagement et d'associations présentes dans le département et désignées par le Préfet (loi sur l'architecture, 3 janvier 1977).
- Le CAUE intervient très en amont de la décision, aux côtés du maître d'ouvrage, pour défendre un intérêt public de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement.
Le CAUE a la capacité de redéfinir la demande qui lui est faite, pour ainsi mieux répondre à l'intérêt public tel qu'il le ressent dans un dialogue ouvert et constructif avec le maître d'ouvrage. Il est une force de proposition, peut réaliser des études tests et proposer des améliorations de procédures.
- Le seul objectif du CAUE est de promouvoir la qualité, son conseil pouvant avoir pour conséquence la non-réalisation de travaux ou d'équipements publics ou privés.
- En aucun cas, le CAUE ne peut faire de maîtrise d'œuvre (loi sur l'architecture, 3 janvier 1977).
- Le CAUE intervient auprès des acteurs de deux manières :
 - en assurant des missions de base, qui relèvent du financement de la taxe départementale des CAUE : conseil auprès des particuliers, conseils simples auprès des communes et des services de l'Etat, sensibilisation de tous les publics,
 - en assurant des missions d'accompagnement des maîtres d'ouvrage, en aval des conseils simples, qui entraînent la signature d'une convention.
- Les études de faisabilité ou études préalables que réalise le CAUE, dans le cadre de sa mission d'accompagnement, constituent une aide à la décision ; elles s'intègrent dans un processus d'information et de sensibilisation des maîtres d'ouvrage.
- Le CAUE met en évidence auprès des maîtres d'ouvrage l'importance du rôle des professionnels de l'aménagement, de l'architecture et du paysage et la nécessité de rémunérer les études de programmation et de conception (architecturales, paysagères et d'aménagement) à leur juste prix. ■

SOMMAIRE

■ Le mot du Président	page 1
■ La charte du CAUE 78	page 2
■ Promouvoir la qualité <ul style="list-style-type: none">• une année 2007 riche de projets	pages 4 & 5
■ Echanger avec les acteurs du territoire <ul style="list-style-type: none">• créer des partenariats à différentes échelles, au niveau départemental• sur des sujets à enjeux, communs à tous, au niveau régional• dynamisme du réseau des CAUE, au niveau national	pages 6 & 7 pages 8 & 9 pages 10 & 11
■ Sensibiliser, former, informer <ul style="list-style-type: none">• sur le développement durable• sur l'approche environnementale• les générations futures• par le biais d'outils accessibles à tous	pages 12 & 13 pages 14 & 15 pages 16 & 17 pages 18 & 19
■ Conseiller les particuliers	pages 20 & 21
■ Accompagner les maîtres d'ouvrage <ul style="list-style-type: none">• paysages remarquables, en mutation ou du quotidien• limiter l'étalement urbain• la programmation urbaine, paysagère, d'équipements ou d'espaces publics• lors des jurys de concours	pages 22 & 23 pages 24 & 25 pages 26 à 29 pages 30 & 31
■ Le CAUE en 2008 et à l'avenir <ul style="list-style-type: none">• construire un réseau d'acteurs impliqués dans l'environnement	pages 32 & 33
■ La composition du CAUE en 2007 <ul style="list-style-type: none">• le conseil d'administration• l'équipe	page 34 page 35
■ Le fonctionnement du CAUE des Yvelines	pages 36 & 37
■ Les adhérents 2007	page 38
■ Lexique	

PROMOUVOIR LA QUALITÉ



Les sujets sur lesquels le CAUE intervient sont de plus en plus nombreux, étendus et complexes.

Depuis peu de temps, de nouveaux acteurs institutionnels sont apparus dans le département avec lesquels nous collaborons et partageons notre connaissance mutuelle du territoire.

La constitution de réseaux d'**échange** avec l'ensemble des partenaires départementaux et régionaux, dont les formations initiales et la culture professionnelle sont souvent différentes et complémentaires de celles des architectes et paysagistes de l'équipe, permet de développer une culture commune, de nourrir les réflexions, de conforter les points de vue et parfois de s'ouvrir à de nouveaux domaines et compétences : au niveau **départemental** (page 6), **en union régionale** des CAUE d'Ile-de-France (page 8) ou encore au **niveau national** (page 10).

Il s'avère que trop souvent de mauvaises décisions peuvent être prises par manque de compétences adaptées ou d'expérience suffisante. **Former et informer** sont deux missions importantes du réseau des CAUE.

Parallèlement aux Mardis du CAUE initiés courant 2006 (page 14), en 2007 une formation de 7 jours a été proposée sur le thème «**Le développement durable dans la conception urbaine et architecturale : voir, concevoir et construire autrement**» (page 12).

Préparée grâce à la mise en commun de nos questionnements et de ceux du Syndicat des architectes des Yvelines, il est apparu indispensable de transmettre aux participants (élus, personnels territoriaux, maîtres d'ouvrage, architectes, urbanistes, paysagistes...) un important message : le développement durable nous concerne tous, nous pouvons et devons agir vite, chacun dans notre domaine.

Grâce au concours d'intervenants très au fait du sujet, un large panorama de la question du développement durable a été brossé.

Les exemples des 4 journées «théoriques» se sont ensuite matérialisés lors de **deux voyages de 3 jours au Vorarlberg**.

Les visites ont permis d'apprécier le résultat d'une réflexion et d'une action concertées utilisant largement les ressources naturelles locales (page 12).

Au terme de cette formation, de nouveaux réseaux d'échanges se sont mis en place et le site internet du CAUE a été le support des comptes-rendus et documents à partager (page 19).

Pour répondre à sa mission de **conseil** sur un territoire en mutation, le CAUE poursuit son **accompagnement des collectivités** lors de la construction de logements et d'équipements tant en milieu urbain que rural (page 26) et de la **mise en révision des documents d'urbanisme** (page 24), son conseil le plus pertinent se situant toujours le plus en amont de la décision.

Le CAUE apporte également son concours lors des grandes réflexions sur des territoires à enjeux, notamment ceux des 2 opérations d'intérêt national (OIN) :

- Seine Aval (78) : cartographie de la connaissance géographique et paysagère de la vallée de la Seine, partagée avec l'EPAMSA,
- Massy, Palaiseau, Saclay, Versailles, Saint-Quentin-en-Yvelines (78-91) : analyse des projets du concours national d'idées organisé par la Mission de préfiguration de l'OIN sur le plateau de Saclay (78-91), en partenariat avec le CAUE de l'Essonne (page 27). ■

AU NIVEAU DÉPARTEMENTAL

Le colloque organisé fin 2007 par la FNCAUE sur les 30 ans de la loi sur l'architecture, a été l'occasion d'évoquer à nouveau les spécificités des CAUE. Structures associatives, ni service de l'Etat, ni service technique affecté à une collectivité, le CAUE porte dans ses statuts la défense de l'intérêt général, contre parfois les intérêts ou les regards particuliers.

Vecteur de diffusion des cultures et pratiques, le CAUE souhaite avant tout permettre le débat, et vise ainsi à rassembler autour de la table des intervenants multiples issus d'horizons différents, et contribuer ainsi à re-questionner les savoirs.

Le CAUE 78 anime plusieurs groupes de travail thématiques, à des échelles différentes de territoire. Ses pratiques dans le département sont enrichies des groupes de travail d'échelle nationale et régionale, certaines thématiques locales s'éclairant notamment de la connaissance des mécanismes régionaux.

LES PLU, DES OUTILS À FAIRE ÉVOLUER

... avec les services territoriaux de la DDEA

Le CAUE des Yvelines propose aux communes de les accompagner lors de l'élaboration de leur document d'urbanisme. Cet accompagnement s'est renforcé en 2001, après le vote de la loi SRU, qui a précisé le rôle de conseil des CAUE. La mise en place d'un groupe d'échange destiné à renforcer l'efficacité de notre soutien aux communes avec les différents acteurs du département s'est avéré indispensable.

Ce groupe de travail est un lieu d'échange et de mutualisation.

Il s'est appuyé sur un partenariat avec la DDEA.

Cette année, nous avons initié une réflexion sur l'écriture du règlement des PLU en associant les services territoriaux d'aménagement de la DDEA, qui proposent aux communes d'intervenir en tant qu'assistant à maîtrise d'ouvrage -AMO- et les instructeurs de permis de construire.

Le groupe contribue à enrichir les articles du règlement dans l'objectif de mieux répondre aux objectifs de qualités urbaines et environnementales définis dans le diagnostic du PLU. La réflexion menée renforce la cohérence et améliore les relations entre règlement et projet urbain, d'une part, et règlement et instruction de permis, d'autre part. Elle s'attache à redéfinir l'ensemble de la chaîne de réflexion entre les différents partenaires : élus locaux, bureaux d'études, services de l'Etat et CAUE. ■

*Capteurs solaires à Bullion (78)
et à Ludesch (Autriche)*

ÉNERGIE SOLAIRE ET ARCHITECTURE

... avec l'architecte communal de Rambouillet, les architectes des bâtiments de France (SDAP), les architectes des PNR de la haute vallée de Chevreuse et du Vexin français, les ingénieurs énergie et thermiciens de l'ADEME, l'ALME-SQY et Energies solidaires

Avec pour objectif l'élaboration d'un guide de recommandations pour l'intégration architecturale des capteurs solaires, les réunions sont l'occasion d'entendre les préoccupations de chacun et de construire ensemble un discours sur la qualité qui permet et encourage l'utilisation de l'énergie solaire dans le bâtiment neuf et existant. ■



LA VALLÉE DE LA SEINE, UN PAYSAGE À (RE)CONSTRUIRE

... avec l'AEV, l'AUDAS, le conseil régional, la DT2E du conseil général, l'EPAMSA, l'EPFY, l'OIN de Massy, le SDAP (le 15 mai 2007)

Une table ronde autour des enjeux de la vallée de la Seine, réunissant les acteurs du territoire, a suivi l'assemblée générale du CAUE. François Adam, paysagiste-conseiller a préalablement présenté un diaporama sur les paysages vus depuis l'autoroute A13, de la forêt de Rosny à la forêt de Marly. Hélène Bouisson, architecte-conseiller, a présenté un diaporama sur l'évolution de la vallée de la Seine depuis un siècle, en termes d'activités, d'habitat, d'équipements, ainsi que les convictions du CAUE pour l'avenir de ce territoire : relier, être ensemble, lutter contre l'étalement urbain et promouvoir des projets durables.

La Seine structure ce territoire culturel où les dimensions identitaires sont complexes et où le développement économique doit s'articuler avec l'environnement, le respect et l'évolution de paysages fragiles. ■

Avec Patrick Chaimovitch, du conseil régional / Pascal Clerc, de la direction du développement territorial, économique et de l'environnement (DT2E) du conseil général des Yvelines / Anca Duguet, de la mission de préfiguration de l'OIN Massy, Palaiseau, Saclay, Versailles, Saint-Quentin-en-Yvelines / Michel Frangville, directeur général de l'AUDAS / Dominique Macé, de l'EPFY / Gérard Monnier, historien / Jean-Pierre Pioger, de l'agence des espaces verts (AEV) / Eric Richard, délégué 78 de l'Ordre des architectes / Elisabeth Rojat-Lefebvre, du CAUE 78 / Nicolas Samsoen, directeur général de l'EPAMSA / Paul Trouilloud, chef du SDAP des Yvelines.

LA PLAINE DE VERSAILLES, UN SITE DE PROJETS PILOTES

... avec l'Association patrimoniale de la plaine de Versailles et du plateau des Alluets, les architectes des bâtiments de France, la DIREN, les élus de Noisy-le-Roi, Fontenay-le-Fleury, Bailly, le COBA-HMA, ...

- Participation aux réflexions menées par les élus, les agriculteurs et les citoyens de ce territoire sur la pérennité et la diversification de l'agriculture et notamment le développement de la filière équestre,
- Aide à la programmation et réflexion sur l'intégration d'un projet équestre dans le site classé à la demande de l'architecte des bâtiments de France et de l'inspectrice des sites. Accompagnement du maître d'ouvrage pour la mise en œuvre d'un projet de grande qualité architecturale et durable prenant en compte notamment les ressources en eau et en énergie du site. Amorce d'une réflexion sur les complémentarités à rechercher à l'échelle de la plaine (filiales à développer). ■

PARTICIPATION À DES COMMISSIONS

La commission départementale de la nature, des paysages et des sites

La directrice du CAUE siège à cette commission présidée par le préfet, où sont étudiés les projets situés dans les sites classés, inscrits et sensibles, à la demande des architectes des bâtiments de France et de l'inspectrice des sites.

La commission départementale de l'habitat

Elisabeth Rojat-Lefebvre et Annie Boyer (suppléante) siègent à cette commission où sont étudiées les demandes de financement du parc de logements privés.

La commission communale d'aménagement foncier

A la demande du conseil général, François Adam participe au remembrement foncier lié au projet de déviation sur la commune de Richebourg. ■



ECHANGER AVEC LES ACTEURS DU TERRITOIRE

AU NIVEAU RÉGIONAL

POUR UNE CONTRIBUTION AU SDRIF

... avec l'IAURIF et l'URCAUE Ile-de-France

Afin de poursuivre le travail élaboré par l'UR CAUE dans le cadre de leur contribution sur le SDRIF, présenté à la région Ile-de-France en 2006, une convention de partenariat a été signée entre l'Union régionale des CAUE d'Ile-de-France et l'IAURIF. Plusieurs rencontres ont eu lieu et ont été l'occasion pour le CAUE d'échanges et de partage de sa connaissance fine des territoires à enjeux, et de visites de terrain. Un travail commun a été engagé sur l'élaboration de guides techniques de mise en œuvre des orientations du schéma directeur selon 4 thèmes :

- bourgs, villages et hameaux
- intensification urbaine
- extensions urbaines denses
- fronts urbains

Deux documents, l'un présentant l'intégralité de la contribution au SDRIF, le second présentant quelques morceaux choisis, sont disponibles sur les sites internet du CAUE et de l'UR CAUE. ■

www.caue78.com et www.urcaue-idf.fr



Le mitage du territoire est la résultante de la dilution des compétences en matière d'aménagement de l'espace et de l'émergence tardive des intercommunalités de projet.

L'OBSERVATOIRE DE LA QUALITÉ ARCHITECTURALE DU LOGEMENT

... avec l'UR CAUE, la DRAC et la DAPA

Une collection argumentée d'opérations pouvant faire référence en matière de logement est en cours de constitution. Elle est réalisée dans le cadre de l'UR CAUE, avec la participation de la DRAC (Direction régionale des affaires culturelles) et de la DAPA (Direction de l'architecture et du patrimoine) du ministère de la culture. En 2007, 16 premières fiches ont été réalisées et présentent des programmes variés, d'opérateurs publics ou privés : maisons individuelles, maisons de ville, logements intermédiaires, logements collectifs neufs, opérations de réhabilitation, résidences étudiantes, établissements pour l'hébergement des personnes âgées. Les 16 fiches de cas peuvent être téléchargées sur le site de l'URCAUE d'IdF. ■

PATRIMOINE ET MODERNITÉ

Les services de l'Inventaire général du patrimoine culturel, service du ministère de la culture, ont été transférés fin 2006 à la région Ile-de-France. En décembre 2007, la Région a organisé un colloque consacré au patrimoine francilien «Patrimoines d'Ile-de-France : rencontre des histoires, des populations et des territoires», afin de réfléchir au rôle du patrimoine dans la construction d'une identité régionale, dans le développement de la région et son rayonnement.

Le CAUE 78 est intervenu lors d'une table ronde consacrée au thème «patrimoine et aménagement» sur le lien entre patrimoine et modernité dans les Yvelines : comment conserver tout en faisant vivre le patrimoine et évolutions indispensables des règlements d'urbanisme. Des échanges et travaux communs seront mis en place entre les 2 structures à l'avenir. ■



Logements sociaux en habitat intermédiaire

Cette opération de 43 logements sociaux (14 maisons individuelles, 24 maisons de ville et 5 appartements en petit collectif) s'inscrit dans le développement d'un quartier périurbain d'Elancourt. Elle crée un véritable quartier composé de trois typologies différentes de logements. Le plan masse articule des espaces hiérarchisés : cour collective, jardins privés, patios, et ménage ainsi des circulations, des vues, des transparences et des orientations riches et variées. Située à proximité d'un lotissement pavillonnaire, en bordure de la campagne, l'opération réadapte avec succès le modèle de l'habitat intermédiaire. Guy Vaughan et Pascal Querré, architectes - SA d'HLM les Trois Vallées, maître d'ouvrage - 1997

Logements de promotion privée

Deux immeubles de 16 et 11 logements, comprennent pour l'un des commerces en rez-de-chaussée, pour l'autre, un centre de sécurité sociale sur deux niveaux. Ils font partie d'une opération plus large de restructuration d'un îlot à proximité du centre ville de Maisons-Laffitte, en bordure de la ligne SNCF. Les bâtiments développent un épannelage progressif qui s'inscrit bien dans ce quartier de petits collectifs et de pavillons (découpage dans la hauteur selon un socle, un corps de bâtiment et un attique). L'épaisseur importante du bâti permet de ménager des espaces extérieurs pour tous les logements (jardins, balcons et terrasses). Chacun a une double orientation. Pascal Grabli, architecte - CAP 78, maître d'ouvrage - Année de réalisation : 2001 et 2004



AU NIVEAU NATIONAL

SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA LOI SRU : LES ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT

Avec les CAUE 14, 41, 45, 50, 60, 76 et 77

En 2006, une étude réalisée pour la DGUHC sur la mobilisation des CAUE dans l'application de la loi SRU (solidarité et renouvellement urbain) permettait de réaliser un premier constat.

Pour faire suite à cette approche, huit CAUE particulièrement impliqués auprès des collectivités territoriales et des services déconcentrés de l'Etat dans la mise en œuvre de la loi SRU (accompagnement de l'élaboration des documents d'urbanisme), ont mutualisé leurs savoir-faire et leurs productions.

Ils ont ainsi à la fois une capacité d'expertise des pratiques mises en place et des compétences avérées dans la production de documents pédagogiques à destination des élus et des techniciens.

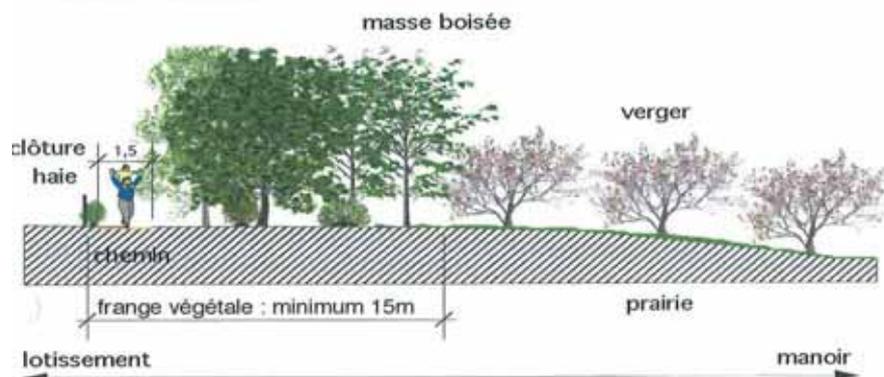
Au cours de l'année 2007, des rencontres ont eu lieu tous les deux mois. Une proposition de partenariat DGUHC du ministère de l'équipement - réseau CAUE a été faite autour de l'appropriation et de l'utilisation de l'«orientation d'aménagement», outil issu de la loi SRU et modifié par la loi UH (urbanisme et habitat).

L'analyse des orientations d'aménagement au sein des documents d'urbanisme, permettra d'évaluer le niveau de cohérence de ceux-ci ainsi que le degré de mise en œuvre des objectifs portés par la loi (définis dans l'article L121-1 du code de l'urbanisme) et la capacité des élus à s'emparer d'un outil de projet particulièrement intéressant.

Ce travail commun a abouti à la réalisation d'un document de quatre pages à destination des élus mettant en valeur l'orientation d'aménagement «[Les orientations d'aménagement, un outil de projet concret pour les PLU](#)» comme outil de projet dans le cadre des grands enjeux de l'aménagement communal. ■



Plan local d'urbanisme du Mesnil Mauger (14) : orientation d'aménagement - Agence Schneider, architectes-urbanistes



Coupe de principe : l'aménagement de la frange végétale

AVEC LA FÉDÉRATION NATIONALE DES CAUE

- Participation d'Elisabeth Rojat-Lefebvre au conseil d'administration de la FN CAUE et à la conférence technique permanente (CTP) constituée de directeurs élus représentant chacun une région de France.
- Signature de la convention collective nationale des CAUE le 24 mai 2007, dont la mise en place est prévue en 2008.
- Participation à l'université d'été des CAUE, en septembre 2007.
- Participation à l'organisation du colloque national «30 ans et après», à l'occasion des 30 ans de la loi sur l'architecture, en partenariat avec l'UR CAUE Ile de France et le Ministère de la culture, les 19 et 20 décembre 2007.
- Participation à la commission juridique nationale.



- L'université permanente de l'AUE : [trois ateliers](#) mobilisent le réseau.

Chacun de ces ateliers, ouvert aux partenaires des CAUE, constitue des moments d'échanges et de mutualisation. Dans ce cadre, des formations seront organisées et des ouvrages à diffusion interne et externe seront produits.

Agriculture et paysage

Les paysages agricoles ont une valeur économique et sociale qui dépasse la valeur directe liée aux produits. Le paysage agricole est dans l'assiette, c'est aussi bien une image de marque pour sa production, qu'une valeur touristique et identitaire d'un pays. Cependant, l'espace agricole est souvent considéré comme un espace libre, voire une réserve foncière.

Quel paysage contemporain produire qui lierait les fonctions élémentaires et les objectifs sociétaux et culturels.

Tel est le questionnement que l'atelier souhaite approfondir dans les deux années à venir.

Étalement urbain

Les CAUE se mobilisent largement contre l'étalement urbain sous des formes très diverses selon leurs contextes. Après des échanges et une mutualisation des pratiques, une formation longue est programmée en 2008 et 2009 autour du thème «comment questionner l'étalement urbain ?».

Identité et diversité

Cet atelier s'est donné comme objectif de revisiter les référents du conseil. En effet, depuis 30 ans, les pratiques ont évolué et se sont diversifiées. Quel paysage urbain, quelle architecture produire ? Comment être capable d'inventer de nouvelles formes propres à chaque territoire pour des modes de vie différents ? Comment répondre aujourd'hui aux enjeux du développement durable dans un paysage institutionnel en mouvement ? ■

SENSIBILISER, FORMER, INFORMER

DES ACTIONS AUPRÈS DE PUBLICS VARIÉS

La sensibilisation, la formation et l'information des maîtres d'ouvrage, des professionnels et des particuliers sont parmi les missions essentielles du CAUE et bien souvent un préalable nécessaire au conseil. Ces missions participent à la construction d'une culture architecturale, urbaine et environnementale de tout citoyen et en particulier du jeune public. Elles contribuent à développer un regard critique sur la production actuelle visent à créer une demande de qualité de la part des maîtres d'ouvrage et favorisent la diffusion des réflexions, recherches, expériences et innovations sur les problématiques actuelles.

Par ailleurs, elles aident les professionnels à concevoir leurs projets dans une démarche de qualité. C'est aussi l'opportunité d'offrir à des publics variés, des moments de rencontre et d'échange.

En 2007, les moyens mis en œuvre se sont diversifiés. La question de la démarche environnementale pour un développement durable a été au cœur de toutes les actions.

FORMATION SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET VOYAGE AU VORARLBERG

Le développement durable dans la conception urbaine et architecturale : voir, concevoir et construire autrement - Juin, Septembre et Octobre 2007



Les exigences environnementales doivent impérativement être intégrées à la construction urgente et massive de logements et d'équipements. L'objectif de la formation est de présenter aux maîtres d'œuvre et maîtres d'ouvrage les approches globales et transversales de professionnels. Une phrase clef synthétise chacune de leurs interventions.

Voir autrement

Le patrimoine, le paysage, l'urbanisme, l'architecture

- Le **patrimoine** prend en compte aujourd'hui les usages et les pratiques sociales et pose la question du patrimoine à transmettre.
- Le **paysage**, chambre d'enregistrement de nos modes de vie, est le fruit d'une longue stratification. L'accélération actuelle des mutations pose la question de son identité.

• En **urbanisme**, la fabrication d'une culture commune et l'organisation du dialogue sont les ingrédients de la réussite du projet urbain.

• Pour l'**architecture**, le développement durable est l'occasion d'un nouveau rapport au monde et d'une nouvelle nature pensée comme expression du vivant.

Concevoir autrement

Des démarches de projets urbains, des quartiers durables en Europe

- Le **projet urbain** repose sur trois exigences : la connaissance fine du contexte, l'articulation du court et du long terme et l'appréciation globale et transversale des problèmes.
- L'**analyse des quartiers durables en Europe** montre une convergence des conceptions spatiales et techniques.

- Au Vorarlberg, la culture de l'architecture contemporaine, née d'une revendication il y a 25 ans, est aujourd'hui largement partagée et solidement ancrée. Les fondements de cette architecture sont la construction en bois, l'utilisation durable des ressources et la maîtrise de l'énergie.

Construire autrement

Des démarches environnementales et urbaines, d'énergie économisée, d'architecture

- Concevoir la ville durable, c'est engager une démarche plutôt que rechercher des solutions immédiates. C'est penser la ville comme un écosystème basé sur des échanges à bénéfices réciproques. À l'échelle architecturale, les fonctions vitales du bâtiment doivent être sans appareillage (ventilation naturelle, pas de boîte thermos).

- En matière d'énergie, les économies les plus pérennes et durables sont réalisées dès la conception. Il n'y a pas une énergie qui ne dérange pas : il faut rechercher la non énergie.

- En architecture, il faut expérimenter, entretenir une culture de l'innovation et capter les savoir-faire locaux. Le succès du Vorarlberg est lié à la compétence et au pragmatisme des architectes et bureaux d'études, mais surtout au savoir-faire des entreprises.

Construire autrement

Climat, santé et matériaux

- Dans les années 1920, la médecine bioclimatique pose les fondements de l'architecture bioclimatique (au sud : captage de l'énergie solaire par de grandes baies, casquette de protection, à l'est et à l'ouest :

protection contre les surchauffes par des arbres).

- Dans les années 1970, à la suite des chocs pétroliers, la recherche d'économie d'énergie ajoute de nouveaux axiomes : compacité, inertie, apports solaires gratuits.

- Les critères de choix d'un matériau devraient être : le plus local possible (circuit court), le plus naturel possible et accessible au plus grand nombre.

- La maîtrise des coûts d'un projet passe par la qualité de l'organisation, de la planification au contrôle.

- Le coût global s'appréhende à partir d'éléments du projet qui sont parfois difficiles à déterminer.

Programme complet téléchargeable sur notre site www.caue78.com

Voyages au Vorarlberg

Le CAUE a organisé, avec Andréa Spöcker, architecte, deux voyages au Vorarlberg où, accueillis par les maires ou les architectes des réalisations, 70 personnes ont visité des équipements, logements et espaces publics dans les communes de Zwischenwasser, Dornbirn, Wolfurt, Ludesch, Nüziders, Klaus, Sulz, Bregenz et Blons. ■



Intervenants lors de cette formation

Isabelle Backouche, historienne, EHESS / Jean-Yves Barrier, architecte / Jean-Marc Bichat, architecte, atelier Jam / Jean-Yves Chapuis, vice-président de Rennes Métropole / Pascale Czobor, chargée de mission développement durable au CAUE 78 / Pascal Gontier, architecte / Bertrand Le Boudec, architecte paysagiste, atelier Traverses / Philippe Madec, architecte / André Pouget, ingénieur thermicien, Pouget Consultants / Frédéric Sarrion, économiste de la construction, Dicobat / Taoufik Souami, urbaniste, Institut français d'urbanisme / Andréa Spöcker, architecte allemande / Maxime Tassin, architecte, conseil en environnement

LES MARDIS DU CAUE

Le cycle de l'eau

Territoire de l'eau. Paysages et eau pluviale dans les Yvelines, le 13 février 2007

Balade en pays d'Yvelines, François Adam, paysagiste forestier du CAUE 78

Voyage en images à partir de l'antique forêt d'Yveline, pour découvrir les paysages du département construits au fil de l'histoire, révélant contrastes et continuités entre plaines agricoles, forêts, plateaux urbanisés, coeaux industriels ou naturels de la Seine.

L'eau de pluie : un outil pour le projet de paysage, Armelle Varcin, paysagiste

L'eau permet la vie, elle est symbole et accompagne la vie spirituelle, artistique, religieuse. Elle est également question technique. Des projets paysagers retiennent ou canalisent l'eau pluviale et la mettent en valeur : l'eau redevient visible au cœur de la ville.

L'assainissement dans les Yvelines, état des lieux et perspectives

le 20 mars 2007

L'assainissement, techniques classiques et évolutions, Claude Juvanon, responsable de la subdivision des Yvelines du SATESE (service d'assistance technique aux exploitants de stations d'épuration) Yvelines-Essonne

La station d'épuration (assainissement collectif) reproduit en volumes importants et en accéléré, la décantation et l'épuration de l'eau telle qu'elle existe en milieu naturel. C'est un système industriel complexe qui doit répondre aux questions de collecte, de surcharges, d'énergie et de sous-produits.

Le traitement à la source des rejets domestiques doit être amélioré en assainissement non collectif. Une politique environnementale ISO 14001 permettrait de formaliser les objectifs, la démarche, les étapes, l'engagement des acteurs et le suivi d'une politique qualitative de l'eau.

Jardins d'eau, solutions végétales de traitement des eaux usées, Bertrand Le Boudec, architecte paysagiste, atelier Traverses

Les solutions d'épuration par les plantes en milieu rural

ou urbain relèvent d'une ingénierie végétale qui répond aux besoins d'épuration de l'eau des collectivités jusqu'à 5000 équivalent-habitants. Technique reconnue, fiable et trop peu utilisée, chaque projet, véritable jardin d'eau, est adapté au site qui le reçoit.

L'eau : les outils du grand territoire à la parcelle
le 24 avril 2007

Quels sont les outils dont chacun dispose pour préserver la ressource en eau, la mettre en valeur et l'utiliser comme structure de projet ? Les documents d'urbanisme, la nouvelle loi sur l'eau et le milieu aquatiques, la politique départementale de l'eau, les plans de prévention des risques d'inondation (PPRI), le schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) Orge-Yvette, le SAGE de la Mauldre, nous ont été respectivement présentés par Pascale d'Anfray-Legendre, architecte-urbaniste au CAUE / Pierre Amouroux, député, conseiller général / Agnès Le Bris, responsable de la mission eau à la DT2E du conseil général / Valérie Delage, ingénieur à la DDEA / Claude Juvanon, vice-président de la commission locale de l'eau Orge et Yvette / Marie-Stéphanie Trégaro, directrice du COBAHMA (comité de bassin hydrographique de la Mauldre et de ses affluents)

Architecture et qualité environnementale
le 13 novembre 2007

Visite d'Art Topia, entreprise de compagnons jardiniers, Laurent Michel, directeur d'Art Topia

En 2002, Art Topia installe son activité dans la plaine de Versailles. La gestion économe des ressources et des moyens est au centre du projet : implantation sur remblais pour préserver les terres agricoles, choix d'une organisation rationnelle des bâtiments, système constructif simple et matériaux recyclables (bois en charpente et en bardage, toitures végétalisées, ...), bassin de rétention, filtration et réemploi de l'eau pluviale. ■

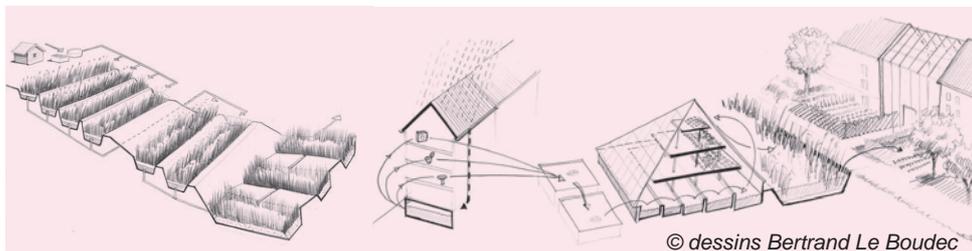




Visite d'Art Topia à Saint-Nom-la-Bretèche (78)



Environ 40 personnes ont assisté à chaque fois à ces rencontres.



FORMATION SUR LES DOCUMENTS D'URBANISME ET LA PRISE EN COMPTE DE L'ENVIRONNEMENT

Le CAUE propose aux communes de les accompagner durant l'élaboration de leur document d'urbanisme. Cet accompagnement, dans la durée, fait l'objet d'une convention. Il débute par formation dans un objectif de connaissance partagée. Celle-ci est destinée aux élus et techniciens territoriaux ; elle peut être proposée plus largement à l'ensemble de la population, dans le cadre de la concertation, dont elle constitue alors le premier maillon.

Cette formation, adaptée à la commune concernée démontre deux idées fortes : l'élaboration du document d'urbanisme est l'occasion pour les élus d'élaborer leur projet de territoire ; répondre aux enjeux environnementaux, liés au réchauffement climatique, est désormais incontournable.

La conception de l'urbanisme a été profondément modifiée ces dernières années : la loi SRU permet de prendre le contre-pied de la vision fonctionnaliste qui a généré un urbanisme de zonage, opposant secteurs de protection forte et zones de développement peu maîtrisé.

Il est désormais indispensable de penser le développement local en lien étroit avec le territoire dans lequel il s'inscrit, en s'appropriant les ressources locales, dans une attention forte aux enjeux environnementaux, pour que la ville de demain soit la ville de tous. ■

Formations 2007 : Montainville et Fourqueux

SENSIBILISER, FORMER, INFORMER

SENSIBILISATION EN MILIEU SCOLAIRE

Le CAUE 78 mène depuis sa création des actions de sensibilisation à l'architecture et à la ville dans les établissements scolaires.

Des objectifs multiples

- Amener les jeunes à porter un autre regard sur ce qui leur est familier mais aussi à découvrir des réalisations architecturales de qualité, des espaces urbains, des paysages.
- Les aider à développer une analyse critique de leur cadre de vie et ainsi favoriser des pratiques citoyennes.
- Leur donner des repères dans le temps et l'espace, en analysant l'histoire urbaine de leur ville, de leur village.
- Leur permettre de participer à l'aménagement d'un espace dans le quartier, l'école, la cour...

Une démarche de projet

Les projets pédagogiques se construisent avec tous les acteurs dans l'écoute, l'échange et la définition d'objectifs partagés. Des étudiants en architecture interviennent dans des classes, encadrés par le CAUE. C'est pour eux l'occasion d'entrer en contact avec un public non professionnel, de se former à l'écoute et au dialogue et de partager leurs connaissances.

Des méthodes

- Multiplier les lieux d'observation : parcours didactiques dans la ville, le quartier, mais aussi des visites pour «aller voir ailleurs». Découvrir un territoire méconnu des élèves est un enrichissement irremplaçable.
- Multiplier les outils d'analyse et de représentation : croquis, plans, photographies, maquettes ou interviews...

Des partenaires

Ces actions sont organisées en partenariat avec les établissements scolaires, la délégation académique à l'action culturelle du Rectorat de Versailles, l'Inspection académique des Yvelines, les communes intéressées, les structures culturelles du département et les écoles d'architecture et du paysage. Elles sont conduites dans le cadre des classes à PAC (projet artistique et culturel) proposées et financées par l'Education nationale.

Les actions en 2006-2007

«Ma ville en projet» à l'école élémentaire Verlaine de Chanteloup-les-Vignes pour une classe de CM2 et une classe de CP.

«Les ponts de Conflans et d'ailleurs», à l'école élémentaire Côtes Reverses de Conflans-Sainte-Honorine pour une classe de CM2.

«L'architecture sacrée au Moyen-âge et aujourd'hui. Concevoir un livre de pierre et de verre», au collège Sainte Thérèse de Bougival pour trois classes de 5^{ème}.

Les actions en 2007-2008

Des projets dans les écoles Marcel Pagnol, Anatole France à Beynes et Paul Verlaine à Chanteloup-les-Vignes.

Et dans les collèges Romain Rolland à Sartrouville et Sainte-Thérèse à Bougival. ■



Différentes étapes du projet de l'école Verlaine de Chanteloup-les-Vignes

Les étudiants en architecture ayant participé à ces actions :

Maud Armagnac, Elise Bouaziz, Cyrielle Bufferne, Claire Clément, Anne-Laure Du-bois, Elina Leconte, Maylis Mouton, Aurélie Rouhier, Caroline Simon, Gaëlle Vosgien, de l'école nationale supérieure d'architecture de Versailles.

STAGE ARCHITECTURE ET PARTI-PRIS

Les 27, 28 et 29 mars 2007

Un stage de trois jours est proposé chaque année aux enseignants des collèges et des lycées de l'académie. Il est organisé en partenariat avec la DAAC et les CAUE des Hauts-de-Seine et de l'Essonne. Son objectif est de favoriser un regard critique sur l'architecture et l'urbanisme, de proposer des échanges entre architectes et enseignants, et d'accompagner ensuite les projets pluridisciplinaires.

Architecture, ville et développement durable

En 2007, le stage propose d'appréhender les enjeux du développement durable dans l'architecture et la conception de la ville.

Approches conceptuelles

Rappel des grands principes du développement durable et ses «applications» à l'aménagement de l'espace. Retours d'expériences européennes.

Visites de réalisations

L'opération Seine-Arche et le Parc du Chemin de l'Île à Nanterre. Le lycée Galilée à Gennevilliers avec l'architecte Jean Pierre Lott, le maître d'ouvrage et les utilisateurs.

Rencontre autour de démarches environnementales avec Emmanuel Combarel, architecte, et Isabelle Pougheon, paysagiste. ■

Participants : 55 enseignants de collèges et lycées, de toutes disciplines.



Le lycée Galilée à Gennevilliers (92)

DÉCOUVERTE DE L'ARCHITECTURE ET DE L'URBANISME AVEC LES CAUE

Le Pôle de ressources et de compétences de la FN CAUE «Pratiques pédagogiques auprès des jeunes», auquel le CAUE 78 a participé plusieurs années, vient de publier, avec le CRDP Midi-Pyrénées, le résultat d'un projet collectif de mutualisation et de diffusion de ses propres expériences. Cet ouvrage pédagogique «50 activités pour découvrir l'architecture et l'urbanisme avec les CAUE» est accompagné d'un DVD-Rom.

Un site www.fncaue.fr/pedagogie est en construction pour devenir un outil de dialogue entre enseignants et CAUE. ■

LES ENFANTS DU PATRIMOINE

Le 14 septembre 2007

Pour la cinquième année consécutive, le CAUE 78 a participé aux «Enfants du patrimoine», déclinaison de la journée du patrimoine pour les scolaires.

Cette manifestation, organisée par l'UR CAUE IdF avec l'appui de la DRAC, propose un programme de visites guidées, originales et gratuites, aux élèves accompagnés de leurs enseignants dans toute la région.

Cette année, la présentation du programme était thématique, et non plus géographique, et proposait de mettre en avant certains sites sous le thème «La ville de toutes pièces. Lire les usages et fonctions de la ville». 28 visites étaient proposées dans l'ensemble du département des Yvelines grâce à la mobilisation et la motivation de 26 partenaires.

Le CAUE a présenté deux visites : la gare des Chantiers et le quartier de Clagny à Versailles. ■

Dans le département, 163 classes (4310 élèves) ont participé à ces visites.

Retrouvez toutes les informations sur le site : www.les-enfants-du-patrimoine.fr

SENSIBILISER, FORMER, INFORMER

UN CENTRE DE DOCUMENTATION OUVERT À TOUS

Les revues et ouvrages

La documentation du CAUE est riche d'une trentaine de titres de revues et de nombreux ouvrages portant sur les Yvelines, l'architecture, l'urbanisme, l'environnement, l'habitat et le paysage en général. Ces documents proposent des exemples de réalisations ou des explications techniques et peuvent aider toute personne ayant un projet de construction ou d'aménagement.

Les dossiers de conseils aux communes

La spécificité de la documentation du CAUE repose sur un fonds de 1129 dossiers de conseils et d'études. Ce fonds qui s'enrichit depuis les années 80, représente la mémoire du CAUE. Il comporte diagnostics, inventaires ou recommandations architecturales et urbaines réalisés par les architectes et paysagistes du CAUE 78 ou par d'autres structures. Ces documents représentent une source d'information utile aux projets futures d'aménagements. Spécifiques, ils sont consultés en particulier par les étudiants et les professionnels. ■

La documentation est accessible sur rendez-vous auprès de Cécile Varoquier au 01 39 07 78 37.

LA COLLECTION DE PROJETS D'ARCHITECTURE ET DE PAYSAGE

Depuis 2001, des fiches illustrées sont réalisées par le CAUE sur tous les bâtiments ou espaces publics de qualité construits ou réalisés dans les Yvelines. Cette collection contient à présent 850 fiches sur des bâtiments retenus à divers titres : formes nouvelles, programmes intéressants, techniques de mise en œuvre et matériaux innovants... Cette collection sert à réaliser des dossiers thématiques pour des maîtres d'ouvrage et permet lors de visites, d'offrir aux participants une fiche du lieu visité. ■

SITE INTERNET DE L'UNION RÉGIONALE DES CAUE IDF

L'année 2007 a vu la page d'accueil du site de l'UR CAUE IdF modifiée. Le groupe de travail a souhaité mettre en valeur les actions des CAUE dans cet espace afin de le rendre plus attractif et plus informatif.

Désormais, cette page met en avant «A la une !» un événement phare des CAUE. Elle propose également un aperçu des manifestations de l'agenda et un lien vers les dernières fiches de l'ABCdaire du particulier mises en ligne.

Ces fiches (environ une centaine) apportent des conseils pratiques en matière de construction et de cadre de vie.

Cette année a été l'occasion de réfléchir à la mise en place d'un Intranet, cet outil visant à faciliter les échanges entre CAUE, verra le jour en 2008. ■

<http://www.urcaue-idf.fr>



Vestiaires et salle des fêtes à Breuil-Bois-Robert (78), atelier Kérosène, architectes, 2007

SITE INTERNET DU CAUE

En 2007, la rubrique «Thématiques» a été remaniée en profondeur et met en avant les idées-forces et les préoccupations actuelles du CAUE. Ce travail se construit et est mis en ligne au fur-et-à-mesure de ses avancées.

Promouvoir la qualité

«Assurer la qualité architecturale et la préservation des sites» fonde nos différentes missions de conseil.

Qu'est-ce qu'un bon aménagement ? Qu'est-ce qu'un bon projet urbain ? Qu'est-ce qu'une bonne architecture ? Quels sont les référents et les critères de la qualité portée par le CAUE ? Comment les rendre explicites à tous ?

Ce site propose des démarches, des approches, des réalisations illustrant la qualité défendue par les conseillers, tous les jours au travers de leurs différentes missions.

... au travers de thématiques

Cinq thématiques ont été retenues, issues des différents champs d'intervention du CAUE : architecture, patrimoine, urbanisme, paysage et projets durables. Il s'agit, dans cette dernière rubrique, de témoigner de notre engagement dans le domaine du développement durable. A terme, cette approche sera incluse dans chacune des thématiques précédentes.

... par paliers successifs

Pour chacune des thématiques :

- Un texte général et introductif synthétise l'état des connaissances et des problématiques, et témoigne de la façon dont le CAUE

s'empare du sujet.

- Trois articles, accompagnés d'exemples, précisent les démarches, les convictions mises en avant et leurs champs d'application.
- Des fiches outils ciblées répondront à terme à des questions précises rencontrées sur le terrain.

... de manière évolutive

Coeur du dispositif et fruit d'une construction collective, les cinq thématiques sont présentées dans un cadre commun, donnant un éclairage sur le positionnement du CAUE à un instant «t». Cet instantané évoluera dans le temps, en fonction des différentes problématiques émergentes et des questionnements des membres de l'équipe.

Sans recherche d'exhaustivité, ces articles présentent les thèmes, de façon simple, concise et accessible à tous. ■

10641 visiteurs comptabilisés en 2007

ARCHITECTURE DU XX^{ÈME} SIÈCLE, UNE EXPOSITION ITINÉRANTE

Cette exposition créée en 2003, est prêtée aux communes et aux établissements scolaires qui en font la demande.

Elle retrace à travers 22 panneaux l'évolution du cadre de vie dans le département et représente un support de sensibilisation accessible à un large public. Le CAUE propose une conférence de présentation et met à disposition un carnet pédagogique pour la visite. En septembre, l'exposition a été installée à la mairie de La Celle-Saint-Cloud. ■



Maison Louis Carré à Bazoches-sur-Guyonne (78) - Classée Monument Historique en 1996 - Alvar Aalto, architecte finlandais, 1959

Trois types de conseils aux particuliers sont donnés par le CAUE 78. Les conseils aux particuliers (en permanence ou par téléphone), les conseils aux communes et les conseils thématiques.

Les conseils aux particuliers sont gratuits et s'adressent aux particuliers, constructeurs ou maîtres d'œuvre ayant un projet dans les Yvelines. Ils doivent être donnés, en amont du dépôt de permis de construire, de manière à s'inscrire dans un dialogue pédagogique avec les conseillers du CAUE.

Les conseils aux communes reposent sur une participation financière au travers d'une convention passée avec la commune. Ils s'inscrivent dans une vision globale de «projet de ville» ou de «projet de territoire» et se fondent sur un travail d'étude préalable.

Les conseils thématiques font l'objet d'une convention, ils portent sur des objectifs spécifiques et répondent à des exigences de qualité élaborées conjointement par les différents partenaires concernés. Ils portent sur les gîtes ruraux, les ravalements, les énergies renouvelables...

DANS UNE DÉMARCHÉ GLOBALE SUR UN TERRITOIRE

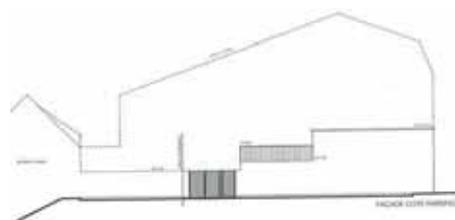
Les conseils aux communes portent essentiellement sur l'accompagnement de la transformation des centres anciens et des quartiers pavillonnaires. Toute liberté architecturale est encouragée, pourvu que le projet établisse un dialogue avec son contexte, prenne en compte les occupations successives et la mémoire du lieu auxquelles le projet va venir se superposer.

En 2007, les communes de Buc, Carrières-sous-Poissy, Conflans-Sainte-Honorine, Les Mureaux, Maisons-Laffitte, Maurepas, Noisy-le-Roi et Viroflay, ont bénéficié globalement de 220 conseils dont 15 conseils à des promoteurs.

A Carrières-sous-Poissy, un rendez-vous commun (pétitionnaire, instructeur, CAUE) est organisé. Le conseil est donné de préférence en amont, autant de fois que nécessaire et suivi dans le temps.

L'élaboration du projet se fait dans une démarche concertée, avec un cadre réglementaire et dans une optique très ouverte où toute latitude est laissée aux acteurs. Le projet se construit, par approches successives, à l'échelle urbaine à partir de ce qu'il y a autour de lui (qualités urbaines existantes, murs de clôtures, héberges...) et à l'échelle privée dans une relation de jouissance au lieu (implantation, ensoleillement, vue, organisation intérieure...). ■

Construction d'un cabinet dentaire en résonance avec le déjà-là du site (mur en pierres existant).



LORS DE PERMANENCES AU CAUE

Des permanences sont assurées au siège du CAUE à Versailles. Les conseils sont donnés de préférence en amont du permis de construire et répondent à des demandes portant sur des objets et des échelles très diverses (lecture d'un document d'urbanisme, projet d'une maison, création d'une ouverture, économies d'énergie...).

Le moment du conseil est un temps d'écoute et d'échange avec le pétitionnaire. Il s'agit ici d'explorer différentes solutions, de s'attacher aux usages, de chercher au-delà de la forme une cohérence de projet et ainsi de susciter des envies.

C'est aussi l'occasion de se débarrasser de certaines idées qui limitent la réflexion. Ces points de blocage se portent souvent sur les architectes : «un architecte ça coûte cher», sur la forme : «les goûts et les couleurs ça ne se discute pas !», sur la technique : «un grand volume ça va être difficile à chauffer», sur le règlement : «ma maison respecte le règlement donc elle s'intègre à son environnement», sur la propriété : «la façade c'est ma maison alors je fais ce que je veux». Ces idées reçues qui ferment la discussion et empêchent le pétitionnaire d'explorer tous les possibles, sont mises à plat, discutées et le plus souvent remises en cause.

Des conseils et renseignements sur des aspects juridiques ou techniques sont aussi donnés par téléphone. Si nécessaire, un renvoi est fait auprès de l'ADIL 78. ■

En 2007, environ 200 personnes ont été reçues au CAUE et 300 conseils ont été donnés par téléphone.

SUR DIFFÉRENTES THÉMATIQUES

Les conseils thématiques portent sur les ravalements aux Mureaux, sur la faisabilité de création de gîtes ruraux. En 2007, 10 projets de gîtes ruraux ou chambres d'hôtes ont été vus en partenariat avec le Relais des Gîtes de France des Yvelines.

Pour la commune de Maurepas, des conseils développés en partenariat et en complémentarité avec l'ALME de Saint-Quentin-en-Yvelines, portent sur une approche environnementale des constructions et répondent aux objectifs suivants : intégration architecturale des énergies renouvelables, conception bioclimatique, matériaux écologiques, réflexion sur l'adaptation des cahiers des charges de copropriétés, participation au bilan des premières actions de l'agenda 21...

À la ferme de Pontaly, à la demande et en partenariat avec l'Association patrimoniale de la plaine de Versailles et du plateau des Alluets (APPVPA), le SDAP et la DIREN, un conseil thématique a été donné à un jeune agriculteur, pour l'accompagner dans l'élaboration de son projet de création d'un centre équestre dans la plaine de Versailles. La mission du CAUE a été de conseiller le maître d'ouvrage, d'organiser les relations avec les partenaires et de définir une démarche de projet s'inscrivant dans le développement durable. Complémentarités, économies et architecture bioclimatique constituent les fondements de ce projet pilote. ■

En 2007, 40 conseils développement durable et 110 conseils en ravalement ont été donnés.

L'ABCédinaire de l'UR CAUE IdF renseigne sur les questions les plus fréquemment posées : www.urcaue-idf.fr



Complémentarité de l'activité agricole (vert) et de la future activité équestre (rouge) à l'échelle de la Plaine de Versailles

Le paysage, par essence, n'a rien de figé. Dans les sites inscrits ou classés, le CAUE participe régulièrement, dans le cadre de la Commission des Sites, à l'accompagnement de la bonne évolution des paysages dits remarquables. Dans les paysages du quotidien, là où se situe la mission essentielle du CAUE, l'enjeu est de construire de nouveaux paysages en tenant compte d'un potentiel souvent oublié ou négligé. Devant la vitesse de mutation des territoires d'Ile-de-France et les pressions multiples qui s'y exercent, l'étude paysagère propose un recul et la compréhension des enjeux particulièrement efficace dans l'aide à la décision des acteurs. Seule la formulation de projets partagés sera gage de territoires durables et au-delà, peut-être, de futurs paysages remarquables !

L'étude de paysage : une entrée privilégiée sur le territoire. Discipline transversale, c'est par une approche de l'espace et l'appréciation de ses qualités que le paysage aborde le territoire. Il est un puissant révélateur de son fonctionnement et peut devenir un outil d'intervention par la pratique du projet.

Fort de près de 30 années d'exercice dans les Yvelines, le CAUE a pu sillonner et décrypter ses paysages et territoires en tous sens, à toutes les échelles, selon certains parcours qu'il jugea « stratégiques » ou à partir de regards thématiques.

Le CAUE totalise un très grand nombre d'études, du territoire à la parcelle, qui fonde une connaissance croisée et particulièrement riche du département.

CROISER LES PARCOURS ET LES REGARDS POUR CONNAÎTRE



Les falaises industrielles de Guerville

Les paysages de l'A13

Ce regard étudie la perception du territoire depuis l'autoroute de Normandie, véritable vitrine des paysages du Val de Seine, tant pour les yvelinois et les franciliens, que pour des milliers de voyageurs plus occasionnels. Certaines séquences sont remarquables, comme la descente de la forêt de Rosny ou l'approche du fleuve et des falaises de Porcheville ; d'autres sont à reconquérir ou à réhabiliter, notamment certaines traversées et abords de ville. ■

Etude CAUE 78 – 2007



La Seine paisible à Vétheuil (95)

Les paysages des bords de Seine

Axe majeur et fondateur de la vallée, la Seine draine avec elle un cortège de paysages aussi divers que l'occupation des sols elle-même. Quais urbains, zones portuaires et industrielles, rives champêtres et îles embrumées, ce linéaire fluvial nous mène aussi vers des lieux parfois sauvages et inaccessibles où l'enjeu de maintien ou de reconquête de la nature est certainement la clef de voûte de ces paysages et de l'aménagement des berges. ■

Etude CAUE 78 – 1999



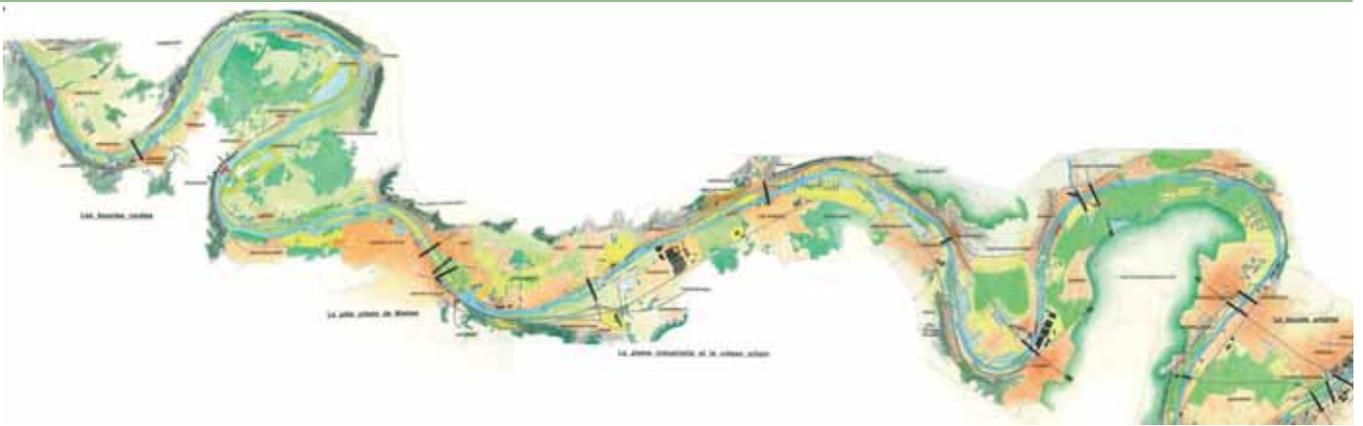
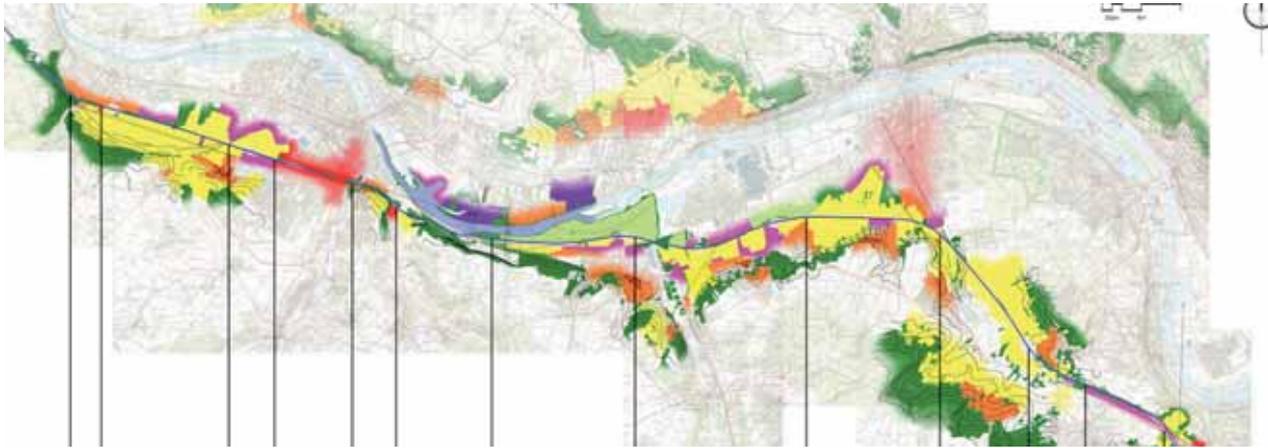
Le maraîchage à Montesson - ph. Scuré

Les paysages d'espaces ouverts

que l'on nomme ainsi car ils sont suffisamment vastes pour que l'on puisse voir l'horizon, contiennent une grande diversité de paysages dans laquelle l'agriculture tient une part prépondérante. L'espace agricole constitue une respiration précieuse pour la ville toujours plus proche, il est aussi un espace de production qui tend à développer des liens de proximité avec les citoyens. Ces rapprochements de l'agriculture et de la ville semblent indispensables pour l'évolution d'un territoire « durable ». ■

Suivi de l'étude Montesson
CAUE/AEV – 2007

LES PAYSAGES : L'EXEMPLE DU VAL DE SEINE



« Limiter l'étalement urbain » est une conviction que le CAUE porte lors de ses conseils.

Il s'agit de répondre aux objectifs programmatiques des communes ou des particuliers en évaluant, de manière relative, la valeur des espaces tant urbains que ruraux : c'est éviter de considérer systématiquement l'espace « libre » comme un espace destiné à de futures constructions.

Le projet architectural ou urbain doit s'appuyer sur une connaissance très fine du territoire et de son fonctionnement pour répondre de la meilleure façon aux questions « où et comment se développer ? », tout en anticipant une possible évolution du projet à plus long terme.

CROISER LES ECHELLES TERRITORIALES POUR DÉFINIR UN PROJET COHÉRENT

En 2007, le CAUE est intervenu auprès des communes à deux échelles territoriales : à l'échelle communale et sur l'aménagement de secteurs particuliers.

Les conseils à l'échelle communale sont prospectifs. Il s'agit, lors de la révision du document d'urbanisme, d'initier une réflexion portant à définir le projet de développement de la commune.

Le CAUE conseille la commune dans le cadre d'une convention qui précise son niveau d'intervention. Il s'agit dans un premier temps d'informer élus et techniciens municipaux (cf. Former, page 15), d'aider ensuite la commune à préciser sa commande grâce au cahier des charges et de choisir une équipe dont les compétences correspondent aux enjeux et aux spécificités de la commune.

Le CAUE intervient ensuite auprès de la commune et de l'équipe choisie pour élaborer le document d'urbanisme et pour apporter sa connaissance du territoire et son regard critique, durant toute l'élaboration du document. Il s'agit de mettre en œuvre un projet de territoire qui répond aux enjeux environnementaux en s'appuyant sur les spécificités communales.

Le PLU doit mettre en œuvre les objectifs de préservation, d'amélioration de l'existant ou de développement, répondre aux nécessaires économies des ressources (foncier, eau, énergie) ainsi que du maintien de la biodiversité, grâce à l'utilisation judicieuse des outils réglemen-

taires (orientations d'aménagement, plan de zonage et règlement).

Cette année, le CAUE a accompagné dans l'élaboration de leur PLU, pour partie, en appui à certaines phases décisives ou encore dans le suivi complet, les communes de Crespières, Herbeville, Fourqueux, Saint-Rémy l'Honoré, Villiers-le-Mahieu, l'Etang-la-Ville, Maule, Neauphle-le-Château et Montainville.

Le CAUE est également sollicité par les communes lorsqu'elles aménagent ou réfléchissent sur un secteur particulier. Les problématiques rencontrées sont variées : réintervenir sur un lotissement existant (Verneuil-sur-Seine) auprès du bailleur et des habitants ; apporter des conseils sur l'urbanisation de zones AU définies dans le POS en vigueur (Feucherolles), proposer des orientations pour des interventions en cœur de bourg (Les Essarts-le-Roi) ou pour un petit lotissement en continuité du bourg (Arnouville-les-Mantes).

Ces études préalables, croisant le regard des architectes, urbanistes et paysagistes du CAUE, sont basées sur un diagnostic du territoire élargi.

Elles aboutissent à la définition d'un pré-programme qui permet à la municipalité de lancer les études nécessaires et/ou de choisir l'équipe de maîtrise d'œuvre qui élaborera le projet. Il s'agit de répondre aux objectifs de programmation des communes (construction de logements ou d'équipements) dans un souci de préservation de la qualité des espaces. ■

limiter l'étalement urbain

Définir une nouvelle constructibilité en centre-bourg

L'intervention du CAUE aux **Essarts-le-Roi** a permis de déterminer les conditions d'une nouvelle constructibilité dans le centre-bourg.

Le projet s'appuie sur la topographie des lieux (prise en compte des vues sur l'espace ouvert) et la préservation du caractère rural des voies, encadrées par des murs de pierre. Cheminements piétons et espaces publics sont définis en continuité avec les espaces existants. ■



Les Essarts-le-Roi : regard sur l'évolution urbaine du centre bourg - CAUE 78 - 2007

Intégrer les projets dans leur environnement

Sollicité par le maire d'**Arnouville-les-Mantes**, suite à une interprétation restrictive du règlement du POS, le CAUE a proposé une alternative au projet de lotissement en intégrant des objectifs environnementaux au traitement des espaces publics et privés. Le nouveau découpage parcellaire adopté par l'aménageur s'appuie sur l'existant et permet une évolution de la constructibilité. Les terrains réservés à la commune ont été choisis à proximité et en relation avec le centre bourg. ■



Arnouville-les-Mantes : aménagement d'une zone à urbaniser rue des Marchais - CAUE 78 - 2007

Pour les communes et les intercommunalités, être maître d'ouvrage de façon occasionnelle est souvent compliqué. Les difficultés rencontrées peuvent être de nature multiple : établir un bon programme, choisir le site le plus adapté pour le projet envisagé, trouver des maîtres d'oeuvre... L'une des missions du CAUE est d'accompagner les acteurs dans ces choix. Son intervention est d'autant plus utile lorsqu'elle intervient le plus en amont possible du projet.

Que ce soit en matière de construction nouvelle, de réhabilitation ou d'aménagement d'espaces publics, l'intervention du CAUE est l'occasion d'offrir aux élus un regard nouveau et distancié sur leur commune, son environnement et son histoire. Des sujets très concrets sont abordés : construction en cœur ou en extension de ville, qualité des entrées de ville et de village, constructions environnementales, économes en énergie, intégration des bâtiments au site, aménagement des espaces publics.

Le travail de conseil est particulièrement important car il porte à la fois sur la recherche d'une adéquation fonctionnelle et celle de l'amélioration du cadre de vie au quotidien. L'enjeu se situe dans la compréhension de la commune à mener une réflexion globale et à la pousser jusqu'au soin du détail, par le choix d'une bonne équipe de concepteurs. Le programme fonctionnel est écrit par le CAUE (pour les programmes restreints) en relation avec la commune, ou par un programmiste sélectionné par le maître d'ouvrage après publication d'un appel à candidature.

Le conseil porte aussi sur la procédure de choix des maîtres d'œuvre appelés à intervenir. Le choix se fait souvent en utilisant la procédure adaptée prévue par le code des marchés publics après audition de 3 ou 4 équipes (architectes et/ou paysagistes) préalablement sélectionnés sur références ou par voie de concours.

L'accompagnement se poursuit parfois en assurant la coordination avec les organismes apportant des subventions (Conseil général et Conseil régional). La mise en forme des dossiers est assurée par le CAUE en relation avec les architectes et les paysagistes sélectionnés. ■

En 2007, le CAUE a conseillé de nombreuses communes

Ablis : visite d'un site pour la création de logements, réhabilitation d'un corps de ferme.

Les Alluets-le-Roi : étude préalable pour la restructuration de l'îlot de la mairie et la construction de nouveaux équipements, préfabriqués scolaires à supprimer (en cours).

Andrésy : étude préalable sur la création d'un nouveau quartier sur les coteaux. Réflexion urbaine et paysagère (en cours).

Arnouville-les-Mantes : conseils sur la création d'un lotissement (voir p. 25).

Aubergenville : conseils pour la réhabilitation du parc de la mairie et la construction d'équipements communaux. Aide au montage des dossiers de subventions.

Boisssets : réflexion pour la création d'un projet équestre (en cours).

Bréval/Neauphlette : participation à la réalisation d'un cahier des charges et organisation d'une consultation pour la restructuration des locaux scolaires (en cours).

Cresprières : étude préalable pour la construction d'une école, aide au choix d'un maître d'oeuvre : Quintard-Ofstein, architecte (75) et le suivi d'une ZAC.

Drocourt : étude pour l'implantation d'une maison passive, réflexion sur le développement de la commune.

Emancé : réflexion sur le devenir du château de Sauvage, schéma d'aménagement d'ensemble (en cours) / création de 80 logements sur le site de Montlieu, avec l'Opievoy (en cours).

Feucherolles : conseil sur l'aménagement de zones NA, étude de faisabilité à la demande du Sous-Préfet.

la programmation urbaine, paysagère, d'équipements ou d'espaces publics

Goupillières : étude préalable à l'élaboration d'un contrat rural et aide au choix du maître d'œuvre. Agrandissement de la salle des fêtes, aménagement d'une entrée de village, construction de l'atelier communal - F. Jeantet, architecte (78).

Gressey : étude préalable à l'élaboration d'un contrat rural, réflexion sur l'aménagement du centre bourg et des équipements publics (en cours).

Hermeray : étude préalable pour la restructuration des équipements communaux, mairie et école et la construction de logements (en cours).

Houilles : notice d'insertion urbaine pour la construction de logements à la demande de l'Opievoy.

Jambville : réflexion sur la suppression des préfabriqués scolaires / conseils sur l'acquisition d'un bâtiment pour la réalisation d'un programme communal.

Mantes-la-Ville : participation à l'étude de faisabilité et à la consultation pour l'urbanisation de l'îlot des Plaisances, création d'une soixantaine de logements et commerces.

Médan : suivi et conseils pour le projet d'aménagement des bords de Seine. Site de la piscine et des Romanciers.

Les Mesnuls : étude préalable à l'aménagement d'une zone NA en centre bourg.

Morainvilliers : étude préalable pour la réhabilitation et l'extension du groupe scolaire et aide au choix du programmiste - Menighetti (75) . Etude préalable pour l'agrandissement de la mairie, création d'un local technique communal et aménagement de la place du village (en cours).

Orgerus : conseils sur la densification de parcelles au centre village / étude préalable d'urbanisme, participation à la consultation de maîtres d'oeuvre (en cours).

Prunay-le-Temple : étude préalable à l'élaboration d'un contrat rural et aide au choix des maîtres d'œuvre pour l'extension de la mairie, restauration de l'église - De Lavalette, architecte (78).

Raizeux : conseils pour l'aménagement de la cour d'école.

Saint-Illiers-la-Ville : agrandissement de l'école, création d'un local informatique et accueil périscolaire.

Saint-Rémy-L'Honoré : avis sur travaux concernant le centre de loisirs sans hébergement.

Vicq : étude préalable à l'élaboration d'un contrat rural et aide au choix des maîtres d'œuvre (en cours).

Virolay : conseils sur une opération de promotion privée - programme mixte, privé et social.

En 2007, le CAUE a conseillé d'autres maîtres d'ouvrage

Agence des espaces verts de la région IdF (AEV) : étude préalable à l'aménagement du château de Chatillon et de la ferme des Huit Routes à Rosny-sur-Seine / suivi de l'étude sur le paysage agricole de la boucle de Montesson (en cours) / co-pilotage et suivi de l'étude paysagère du territoire agricole de la boucle de Verneuil.

Conseil général des Yvelines : réflexion sur les bâtiments préfabriqués abritant des locaux scolaires, opportunité d'une réflexion sur leur restructuration.

Union des Maires des Yvelines : participation au journal de l'UMY, réalisation d'une double page sur le logement.

Domaine Castello Marochetti : encadrement d'un stage de Master d'Histoire de l'Art des jardins sur la statuaire du parc (Audrey Sadoul).

Communauté de communes du pays houdanais (CCPH) : élaboration d'un cahier des charges d'une étude paysagère sur l'ensemble du territoire. Sélection de l'équipe et suivi (en cours).

Parc naturel régional du Vexin français : participation à l'appel à projet pour les logements locatifs à haute performance énergétique (en cours).

Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse : suivi des réunions pour la nouvelle charte / participation au groupe de pilotage pour la réalisation d'un «Guide méthodologique pour la mise en oeuvre d'opérations d'urbanisme, répondant aux objectifs d'économie de l'espace, de mixité sociale et de mixité habitat-activités» / participation à un groupe de pilotage sur le foncier / participation à un groupe de travail sur l'urbanisme.

PNR de Chevreuse et Chambre des métiers des Yvelines : groupe de travail sur les formations pour les artisans sur le thème de l'éco-construction et les énergies.

Communauté de communes des deux rives de la Seine (CC2RS) : mise en place et développement d'une filière éco-construction.

Mission de préfiguration de l'OIN de Saclay : participation au concours national d'idées. analyse technique du concours national d'idées et participation à une table ronde avec les acteurs économiques.

CONSTRUIRE EST UN ACTE GRAVE

Un projet architectural et urbain est un acte de création mais aussi un acte politique qui engage la collectivité tout entière, simples citoyens et élus. En effet, l'impact en est important sur le territoire en termes de paysage, d'usages mais aussi en termes financiers (investissement, mais surtout fonctionnement), et sur une très longue durée. C'est un récit particulier, une démarche singulière car le site, le programme et les acteurs (maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre, entreprises...) sont à chaque fois différents.

La procédure est encadrée par la loi Maîtrise d'Ouvrage Publique (loi MOP) et le code des marchés publics.

Loi n° 85-704 du 12 Juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée.

Article 2 : Le maître de l'ouvrage définit dans le programme les objectifs de l'opération et les besoins qu'elle doit satisfaire ainsi que les contraintes et exigences de qualité sociale, urbanistique, architecturale, fonctionnelle, technique et économique, d'insertion dans le paysage et de protection de l'environnement, relatives à la réalisation et à l'utilisation de l'ouvrage.

Article 7 : La mission de maîtrise d'œuvre que le maître de l'ouvrage peut confier à une personne de droit privé ou à un groupement de personnes de droit privé doit permettre d'apporter une réponse architecturale, technique et économique au programme mentionné à l'article 2.

Le conseil du CAUE se situe en amont car c'est le moment où il peut être le plus pertinent.

Ordre des questionnements :

- 1^{ère} question à se poser, préalablement à tout : quelle est ma commande ? quels sont les objectifs communaux ? de quoi la population a-t-elle besoin ? C'est la définition du programme.
- 2^{ème} question : où construire ?
- 3^{ème} question : comment construire ? quels sont les moyens financiers ?
- 4^{ème} question : choix et lancement de la procédure (concours, procédure adaptée ou autre)

1- Le programme

Mieux on cerne la commande, mieux on achète : plus le programme est précis, meilleur sera le projet car le maître d'œuvre aura en face de lui un maître d'ouvrage qui sait précisément ce qu'il veut.

Le programme doit lister les besoins, évaluer les surfaces, réfléchir à la manière d'habiter les lieux, à une optimisation de l'occupation d'un bâtiment pour plusieurs usages et plusieurs publics, à une meilleure temporalité de l'occupation...

La mission de l'architecte sera de mettre en forme, en volume, les souhaits de son client et éventuellement d'adapter la demande, de la faire évoluer pour une optimisation du projet, tout ceci dans un dialogue constructif avec le maître d'ouvrage.

2- Le choix du terrain

C'est seulement lorsque l'on sait de quoi on a besoin que l'on peut réfléchir au lieu où l'accueillir : devront être vérifiés la pertinence du lieu par rapport à l'impact sur le paysage et le rapport à la ville, les facilités d'accès en transport en commun, la taille et les caractéristiques du terrain par rapport au programme, les prescriptions d'urbanisme sur le site, la qualité du sol et du sous-sol (sondages)...

Le choix du terrain ne peut se résumer à une opportunité foncière (terrain communal ou terrain à vendre par exemple).

3- L'estimation financière du projet

En fonction du programme et du choix du terrain, le projet doit être évalué financièrement : le coût de construction et d'aménagements extérieurs, la mission et la complexité de l'opération, déterminent les honoraires de l'architecte, du paysagiste et du bureau d'études techniques, auxquels il faut ajouter les coûts de voirie, de raccordement aux réseaux... Tous les éléments participant du coût global devraient dorénavant être pris en compte.

Cette phase est obligatoire pour déterminer la procédure à utiliser pour le choix des maîtres d'œuvre.

la programmation urbaine, paysagère, d'équipements ou d'espaces publics



Médiathèque de Limay - L. & S. Goldstein, architectes - 2008



Logements à Juziers - Opievoy - P. Lepinay, architecte - 2008

4- Quelle procédure utiliser, procédure adaptée ou concours ?

Alors seulement se pose cette question.

Selon le code des marchés publics, le concours de maîtrise d'œuvre est obligatoire pour les collectivités locales, au-dessus de 210 000 € HT d'honoraires de maîtrise d'œuvre (tous honoraires compris) : le maître d'ouvrage détermine son choix devant 3 projets au moins, dont il assure la rémunération sur la base de 80% de la prestation demandée, souvent au niveau de l'esquisse. En dessous de ce seuil de 210 000 € HT, la procédure adaptée est suffisante. Attention à ne pas sous-estimer le projet au risque de devoir recommencer la procédure.

En procédure adaptée, le code des marchés publics de 2006 offre la possibilité au maître d'ouvrage de demander une prestation rémunérée aux maîtres d'œuvre qu'il met en concurrence.

Mais attention, cette prestation doit être bien définie au préalable pour que les propositions soient faciles à comparer et rémunérées de manière juste.

Ne pas choisir systématiquement le maître d'œuvre sur le faible montant de ses honoraires

La procédure adaptée permet un dialogue avec le concepteur si le choix de l'équipe se fait sur ses références et ses compétences en vue de concevoir et réaliser l'opération et non sur le simple montant de ses honoraires : il ne s'agit pas de l'achat d'un bien d'équipement, mais d'une prestation intellectuelle, où la capacité à créer et à dialoguer du prestataire est primordiale pour la bonne conduite d'un projet .

Il pourrait être judicieux, par exemple, de mieux rémunérer un architecte prêt à inventer des dispositifs architecturaux et techniques économes à long terme pour la collectivité. ■

Rappel

En construction, la loi MOP oblige le maître d'ouvrage à donner à l'architecte une mission de base complète, de la conception à la réception de l'ouvrage. Ce n'est pas le cas pour les espaces publics et les infrastructures, mais on peut néanmoins le conseiller. Le concours n'est pas obligatoire en réhabilitation, mais on peut le recommander pour des opérations concernant des extensions et des changements d'affectation.

Chanteloup-les-Vignes

Maître d'ouvrage : OPIEVOY
Quartier de la Noé - réhabilitation de 340 logements.
Résidences Été vert, Ysé et Quatre vents
Groupe Arcane, architectes (75) / Jean-Philippe Pargade, architecte (75) / Pascal Gontier, architecte (75)

Chanteloup-les-Vignes

Maître d'ouvrage : OPIEVOY
ZAC de la Noé - réhabilitation de 198 logements.
Quartiers Coquille, 4 Vents et Trident.
Bosom et Onate, architectes, Euratech BET / Aure Conseil / VPI ingénierie / Ithaques, architectes, Scoping BET / Archétude, architectes, Betsi BET / Xavier Gigon, architecte, Scoping BET

Chatou

Maître d'ouvrage : Commune de Chatou
Les Marolles - réhabilitation de 183 logements
Alexandre Elefant, architecte, Scoping BET, P. Lecarpentier, paysagiste / Agence Deslandes, Cotec BET, RB et Cie paysagistes / Nomade architecte, Cebatec BET, Loizillon économiste, ETB BET fluides, B. Paulet paysagiste / Felletin architectes, Scoping BET, Pouchin paysagiste / Alain Fournier, architecte, Codibat développement

Corbeil-Essonne

Maître d'ouvrage : OPIEVOY
Quartier Montconseil. Réhabilitation, réaménagement d'une loge et résidentialisation de 194 logements
Archétude, architecte, Betsi BET / Bosom et Onate, architectes, Euratech BET, Sébastien Sosson paysagistes / DPM architectes, Scoping BET, Compagnie du paysage, paysagiste / BW, architecte, CET ingénierie BET, Endroits en Vert, paysagiste / Salomon et Voisin, architectes, Cotec BET, Atelier du Serpentaire, paysagistes.

Élancourt

Maître d'ouvrage : Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines
Restructuration du cinéma Les 7 Mares
F. Sahuc & J-L Katchoura, architectes, BET structure Sarl / Claude Jeffroy, architecte scénographe (78), BET économiste Beaulieu Ingénierie, La Vie de l'Art Sarl scénographe / Gilles Loussouarn, architecte, BET fluides RBI, BE structures Brizot masse ingénierie.

Gargenville

Maître d'ouvrage : Commune de Gargenville
Construction de 24 logements et acquisition-amélioration de 7 logements
Françoise Ruelle, architecte, CRBA (lauréat) / Cabinet Firon, architecte, Betom Ingénierie / Lepinay-Meurice, architecte, Bethac, EICP, EVP / Nomade, architecte, ETB Antonelli, CEBAT, Loizillon Ingénierie

Houdan

Maître d'ouvrage : Commune de Houdan
Construction d'un pôle d'équipements collectifs et de deux logements locatifs sur l'ex-ferme Deschamps
Agence Kérosène, architecte (78) (lauréat) / Basalt, architecte (95) / Grégoire Dumont & Olivier Legrand, architectes (75)

Limay

Maître d'ouvrage : OPIEVOY (en cours)
Réhabilitation de 144 logements, les Crooms
Atelier d'architecture Marie Schweitzer, architecte et paysagiste, Cotec BET et économiste / Atelier Gorka Piqueras, P. Hilaire, paysagiste, Cap Ingelec BET fluide, Athys, économiste / Laurence Belledin, Bect BET, Intersticen paysagiste.

Mantes-la-Ville

Maître d'ouvrage : Commune de Mantes-la-Ville
Aménagement de l'Îlot des Plaisances, construction de logements
Vong. DC, architectes (75) (lauréat) / Babled-Nouvet-Reynaud architectes (75) / Agence Fresh, architectes (75) / Jam atelier d'architecture (75)



ZAC de la Noé - Chanteloup-les-Vignes

Mantes-la-Ville

Maître d'ouvrage : OPIEVOY
Construction de 35 logements, 55 boulevard Roger Salengro
Atelier Pascal Gonthier, MC Pro BET (TCE, fluide économiste) / Atelier Po & Po, architectes, Sudeco ingénierie (TCE, économiste, HQE) / Atelier Carpentier De, architectes, BET Cabinet Reber, économiste, Sicre (structures) / Atelier des Deux Anges, architectes, BET ID + ingénierie

Montigny-le-Bretonneux

Maître d'ouvrage : Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines
Maîtrise d'oeuvre pour la rénovation et la réhabilitation de bâtiments connexes à la gare de Saint-Quentin-en-Yvelines
Gilles Manson-Exmelin, architecte (75) (lauréat) / Euve Blisson Saint-Gealme, architecte (78) / Nomade, architecte / Atelier 2A+, architecte.

Les Mureaux

Maître d'ouvrage : OPIEVOY
Quartier de Bécheville. Résidence les Noyers et les Genêts.
Réhabilitation, résidentialisation et démolition
Pia architecture, Mélanie Drevet, paysagiste / Ithaques architectes, Vincent Pruvost paysagiste, Scoping BET / Grobon et Métope, architectes, CIC BET, D&H paysagistes / Piqueras Gorka, architectes, P. Hilaire, paysagiste, Cap Ingelec BET / Aure Conseil, VPI Ingénierie BET

Les Mureaux

Maître d'ouvrage : Commune des Mureaux
Concours pour la construction de logements passifs promoteur/architecte dans la ZAC du prolongement du centre ville
Millet & Chabeur architectes, Alto BET (lauréat) / Guérin & Pedroza, architectes / Daillard, architecte paysagiste / Arthuis Meyer architecte / Anjuère Schuwer, architectes / Tougeron Jean-Christophe, architecte / Cap Terre Atelier 2M architectes

Le Pecq

Maître d'ouvrage : Commune du Pecq
Reconstruction du groupe scolaire Normandie Niemen et construction d'une salle polyvalente de quartier
Gaëtan Le Penhuel, architecte (75) (lauréat) / Ameller Dubois, architecte (75) / Dominique Coulon, architecte (67)

Saint-Germain-en-Laye

Maître d'ouvrage : Commune de Saint-Germain-en-Laye.
Réaménagement de la dalle du Bel-Air
Fricout Cassagnol (75), RB & CIE Paysagiste (lauréat) / Feichtinger, architectes / Ellipse, architectes / Gelin & Lafon, architectes / LLTR, architectes (75)

Saint-Illiers-la-Ville

Maître d'ouvrage : OPIEVOY
Démolition de corps de ferme et construction de 5 maisons individuelles et 1 bâtiment collectif de 15 logements de qualité environnementale
Truelle, architecte (lauréat) / Carrie Roze Architecture / Atelier Cité Architecture / Lepinay Meurice, architectes

Trappes

Maître d'ouvrage : OPIEVOY
Trappes. Construction d'un ensemble de 29 logements ZAC Montfort
Patricia Leboucq, architecte (75) (lauréat)

Triel-sur-Seine

Maître d'ouvrage : Commune de Triel-sur-Seine
Construction d'un groupe scolaire
Pierre Durand-Perdriel (75), Loizillon Ingénierie Sarl économiste, ETB Antonelli BET fluides, AUA structures (lauréat) / Isabelle Birot, architecte (75) / SCPA Coste-Orbach, architectes (92)

Versailles

Maître d'ouvrage : Versailles Habitat
Construction d'une résidence pour personnes âgées, 60 logements, rue Bernard de Jussieu
Atelier Po & Po, architectes (75) (lauréat) / Atelier Joël Nissou, architecte (75) / BVL, architecte (75)

Versailles

Maître d'ouvrage : Commune de Versailles
Reconstruction du gymnase Richard Mique
Phileas architectes (75) (lauréat) / Grégoire Dumont, architecte (75) / Explorations architecture (75) / Girardet, architecte (78)

Viroflay

Maître d'ouvrage : Commune de Viroflay
Restructuration du groupe scolaire rive droite «l'Aulnette-le Coteau»
Concours de maîtrise d'oeuvre
Via architectes (75) (lauréat) / A5A architectes (75) / Atelier Dutrevis, architectes (78)

LE CAUE EN 2008 ET À L'AVENIR ...

Depuis sa création, le CAUE est un lieu ressource, un lieu de débat et d'échange. Sa position au contact du terrain, proche des élus mais aussi des concepteurs, des maîtres d'ouvrage publics et privés ainsi que des entreprises lui donne une écoute particulière de chacun d'eux. C'est pourquoi, participer à la construction d'un réseau d'acteurs à la forte conscience environnementale est aujourd'hui indispensable. C'est également un de nos objectifs à travers l'ensemble de nos missions.

ECHANGER

Cette partie de notre activité s'est intensifiée en 2007 et se poursuit en 2008. Plusieurs groupes thématiques se sont constitués et produisent :

Un guide sur l'intégration de l'énergie solaire au bâtiment

Un document de sensibilisation à destination des élus et des particuliers sera disponible en 2008. Conçu par le CAUE avec l'aide active des architectes des bâtiments de France, des architectes des parcs naturels régionaux du Vexin français et de Chevreuse et de la ville de Rambouillet et des techniciens des espaces infos énergie (ALME de Saint-Quentin-en-Yvelines et Triel-sur-Seine).

Le film Kaléidoscope, support de débats

Ce formidable outil qu'est le film, tout à la fois poétique et technique, permet d'organiser des débats sur la construction du département dans les 20 ans à venir. L'ensemble des idées et contributions alimente nos conseils et réflexions et servira de trame à une future publication.

Le centre de ressources régional pour la promotion de la qualité environnementale dans l'aménagement du territoire et le bâtiment

L'URCAUE en association avec l'ADEME, l'ARENE et la Région Ile-de-France œuvrent à créer un centre de ressources régional dédié au développement durable. Il sera à destination des maîtres d'ouvrage, des professionnels et des copropriétés.

Sa création interviendra mi-2008. L'objectif est de mutualiser, organiser, valider et diffuser de multiples informations actuellement disparates, d'organiser en réseau des formations et des visites, et de mener des expériences avec des acteurs locaux. ■

TRANSMETTRE

Les mardis du CAUE

Des conférences/débats, accueillies à l'Ecole nationale supérieure du paysage, sont proposées autour du thème : Territoire durable, territoire de liens. Un cycle est consacré aux rapprochements entre Ville et Agriculture : les nouveaux usages du sol, de nouvelles pratiques et des métiers émergents. Des visites accompagnent ces conférences.

Observatoire de la qualité architecturale : le logement

L'URCAUE s'est mobilisé sur le premier thème du logement. Cet observatoire permet de définir des critères communs de qualité et de développer les outils de promotion de cette qualité : sensibiliser, montrer de bonnes opérations à partir de visites, fiches, publications, site internet...

Un colloque à destination des promoteurs privés est prévu fin 2008.

Eco-conception, éco-construction et projets de territoire

Nous proposons de poursuivre les réflexions initiées en 2007 lors de la formation sur le développement durable dans la conception urbaine et architecturale « voir, concevoir et construire autrement », autour du thème « éco-conception, éco-construction & projets de territoire ».

Relever le défi énergétique nécessite de considérer que du global au détail, tout se tient. Eco-région, éco-département, éco-quartier, éco-bâtiment, éco-matériaux participent d'une pensée commune fondée sur le projet de territoire.

Cette formation a aussi pour objectifs de faciliter les échanges et la rencontre entre les acteurs, de contribuer à construire une culture commune et d'organiser un réseau de compétences adapté à notre territoire.

Chaque journée sera dédiée à une thématique spécifique déclinée aux différentes échelles métropolitaine, urbaine et architecturale :

- Energies renouvelables et projets de territoire
- Economie et projets de territoire
- Programme et projets de territoire

construire un réseau d'acteurs impliqués dans l'environnement

- Energie, qualité de vie et projets d'architecture
- Matériau, filière et innovation
- Isolation, métier & innovation
- Du global au détail & conception intégrée.

Voyage au Vorarlberg

Un nouveau voyage au Vorarlberg est proposé, organisé en partenariat avec l'AUDAS (agence d'urbanisme et de développement de Seine aval). ■

ACCOMPAGNER

Les 4 thèmes de travail choisis comme prioritaires depuis 2005 le demeurent, car ils sont primordiaux pour l'aménagement de l'espace et la qualité de la vie quotidienne. Ce sont aussi des priorités de l'Etat, du Conseil régional Ile-de-France et du Conseil général des Yvelines :

- Le logement
- L'accompagnement des documents d'urbanisme
- Le paysage et l'agriculture
- Les équipements

Ces quatre sujets centraux sont déclinés à toutes les échelles, communale, départementale, aussi bien en conseil simple qu'en accompagnement des collectivités ou d'autres partenaires (bailleurs, par exemple), par le CAUE 78, et en partenariat avec l'Union régionale des CAUE d'Ile-de-France et la Fédération nationale des CAUE.

Le développement durable est par essence transversal, il intéresse toutes nos activités et toutes les thématiques de l'AUEP (architecture, urbanisme, environnement et

paysage). Il est donc très présent dans l'ensemble de notre travail de conseil, d'information et de sensibilisation.

Le logement

Nous poursuivons l'accompagnement de communes et de bailleurs sur des quartiers à densifier et/ou à restructurer avec une démarche environnementale. Des réflexions très en amont sont nécessaires sur les capacités des sites, des documents d'urbanisme ou de bâtis existants à recevoir du logement. Le CAUE conseille, élabore des documents pédagogiques sur la qualité architecturale et urbaine, le bâti écologique... : à Verneuil-sur-Seine avec La Sablière sur un quartier des années 30, à Houilles et Emancé avec l'OPIEVOY pour des constructions neuves, sur le quartier de Jussieu à Versailles, avec Versailles Habitat, pour en faire un éco-quartier, à Andrézy en étude préalable sur un vaste quartier neuf qui pourrait être aussi un éco-quartier.

Les jurys de concours sont également de plus en plus nombreux.

Les documents d'urbanisme

A travers les conseils aux particuliers ou aux communes, il est facile de se rendre compte que beaucoup de documents d'urbanisme actuellement en vigueur dans le département sont obsolètes. Ils n'offrent pas, notamment, la possibilité de construire selon les normes environnementales désormais obligatoires. De plus, le bâti ancien mérite une attention particulière afin d'être préservé et valorisé.

Notre attention se porte particulièrement sur l'amélioration des règlements, en partenariat avec la DDEA

et l'ensemble des acteurs du département s'intéressant à ce sujet.

Le paysage et l'agriculture

Le lien entre l'homme et son environnement passe par la redécouverte des espaces ouverts à proximité ou à l'intérieur même de la ville. De nouveaux usages sont aussi encouragés : circuits courts, développement de filières (bois/énergie, bois/construction notamment)...

- Le CAUE participe au comité de programmation du projet européen Leader porté par l'APPVPA sur la Plaine de Versailles.

- La Fédération des CAUE siège depuis début 2008 à la commission permanente du réseau rural français dont un des objectifs est d'améliorer la qualité des projets européens de développement rural financés par le FEADER et de favoriser leur valorisation tant au niveau régional, national qu'europeen.

Les équipements

Conseiller sur la qualité des équipements publics, très souvent en relation avec la MIQCP (Mission interministérielle pour la qualité des constructions publiques), est une de nos missions courantes bien connue des maîtres d'ouvrage.

Nous participons aussi à de nombreux concours organisés par nos adhérents.

La qualité environnementale des constructions est une de nos préoccupations majeures : choix d'un site bien desservi, utilisation de matériaux locaux, sains et pérennes, réduction des consommations énergétiques... ■

LA COMPOSITION DU CAUE EN 2007

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

■ **Président**

Alain SCHMITZ, Conseiller général, Ancien Sénateur

■ **Représentants des collectivités locales**

Pierre AMOUROUX, Conseiller général (depuis le 15 mai 2007) ; Jean-Louis BARTH, Conseiller général, Maire d'Ablis ; Jean-François BEL, Vice-Président du Conseil général, Maire de Montesson (jusqu'au 15 mai 2007) ; Jean-Louis BERTHET, Vice-Président du Conseil général des Yvelines (jusqu'au 15 mai 2007) ; Olivier DELAPORTE, Conseiller général, Maire de la Celle-Saint-Cloud ; Catherine PÉRICARD, Conseiller général (depuis le 15 mai 2007) ; Serge THIBAUT, Conseiller général, Maire de Flins-sur-Seine

■ **Représentants des services de l'Etat**

Joël-René DUPONT, Inspecteur d'Académie ; Paul TROUILLOU, Chef du Service départemental de l'architecture et du patrimoine ; Colas DURRLEMAN, Directeur départemental de l'équipement et de l'agriculture

■ **Représentants des professions concernées**

Michel COLOMBELLE, Président de la Fédération des entrepreneurs du bâtiment des Yvelines ; Maurice DELACOURCELLE, Représentant le Conseil régional de l'Ordre des architectes ; Jean-Marc DUTRÉVIS, Président du Syndicat des architectes des Yvelines ; Corinne LEVESQUE, Représentante de la Chambre des géomètres-experts

■ **Personnes qualifiées**

Françoise GOURON-MURADOR, Vice-Présidente de l'Union des amis du PNR du Vexin français ; Bernard WELCOMME, Directeur de l'Ecole nationale supérieure du paysage de Versailles

■ **Membres élus par l'Assemblée Générale**

Jean-Paul BINARD, Maire de Fourqueux ; Colette AUBRY, Représentante de la Chambre des métiers des Yvelines ; Gérard COMAS, Maire-adjoint de Rambouillet ; Daniel MERTIAN DE MULLER, Maire de Buc ; Roland PREDIERI, Architecte ; Claude VALLEE, Représentant de la Chambre d'agriculture d'Ile-de-France

■ **Membres associés**

Jacques BIHANNIC, Maire-adjoint à l'urbanisme de Poissy (depuis le 15 mai 2007) ; Annick de BEISTEGUI, Maire-adjoint de Montfort L'Amaury ; Michel BREITEL, Maire de Davron (depuis le 15 mai 2007) ; Jean-Pierre HOULLEMARE, Maire de Triel-sur-Seine ; Monique POCCARD-CHAPUIS, Maire-adjoint de Mézy-sur-Seine ; Gérard RASPAUD, Maire d'Epône (depuis le 15 mai 2007)

■ **Représentant du personnel**

Pascale d'ANFRAY-LEGENDRE, Architecte-urbaniste conseiller du CAUE 78

L'ÉQUIPE

- Elisabeth ROJAT-LEFEBVRE, directrice, architecte-urbaniste
- Annick MARTINAT, assistante de direction
- Cécile VAROQUIER, documentaliste
- Pascale CZOBOR, chargée de mission développement durable
- Pascale D'ANFRAY-LEGENDRE, architecte-urbaniste
- François ADAM, paysagiste-forestier
- Hélène BOUISSON, architecte
- Annie BOYER, architecte
- Christelle LOUVET, architecte
- Bruce PLANCKE, architecte
- Didier RENARD, architecte

Vacataires

- Yves BRANGIER, architecte-urbaniste
- Anne DEMERLE-GOT, architecte
- Valérie FLICOTEAUX, architecte
- Louis GUEDJ, architecte
- Denis GUFFROY, architecte
- Michelle LENNE-HAZIZA, architecte
- Marie-Hélène LOZE, paysagiste-graphiste
- Hélène MOUHOT, architecte
- Agnès SOURISSEAU, paysagiste
- Guillaume TESTAS, architecte-urbaniste
- Véronique THIOU-LETT-MONSENEGO, architecte

LE FONCTIONNEMENT DU CAUE

SES MISSIONS

Conseiller les particuliers

Les architectes et paysagistes du CAUE fournissent aux personnes qui désirent construire ou rénover, des conseils propres à assurer la qualité architecturale des projets et une bonne insertion dans le paysage. Ils reçoivent les particuliers sur rendez-vous, en mairie ou au siège du CAUE, et si nécessaire sur le site du projet.

Conseiller les collectivités et les administrations

Les architectes, urbanistes et paysagistes assistent, proposent, conseillent, en s'efforçant de donner aux responsables, élus, techniciens et concepteurs, les moyens d'effectuer des choix.

Ainsi, ceux-ci peuvent les consulter pour :

- la mise en oeuvre de démarches environnementales,
- l'aménagement et l'urbanisation de l'espace communal,
- l'étude en amont des documents d'urbanisme,
- la préservation ou la mutation des paysages,
- la construction ou la réhabilitation de bâtiments,
- la mise en place de consultations de concepteurs,...

Former, Informer

Le CAUE forme et informe les maîtres d'ouvrage, les professionnels et les particuliers.

A travers ses études et ses recherches, le CAUE accumule les expériences et les références pour réaliser des outils de communication et servir de relais d'information.

Ainsi, sont organisés :

- des journées de conférences et de débats,
- des stages de formation technique,
- des visites de villes, de bâtiments, d'espaces publics, de jardins historiques et contemporains.

Le CAUE développe la culture architecturale et urbaine et l'esprit de participation du public grâce à l'organisation d'expositions et la publication de documents pédagogiques. Il intervient en milieu scolaire à la demande des enseignants. ■

Son centre de documentation et sa photothèque sont ouverts sur rendez-vous.

SON FINANCEMENT

La taxe - TD CAUE

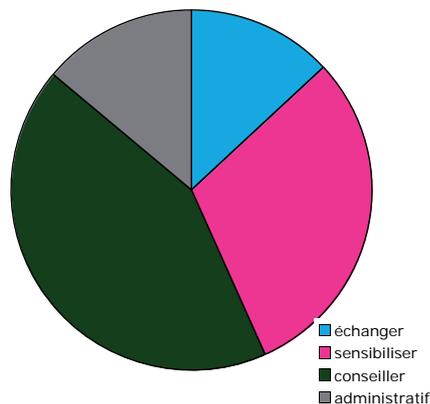
Le CAUE est principalement financé par une taxe sur les permis de construire instituée par la Loi sur l'architecture de 1977, concernant toute construction à l'exclusion des bâtiments affectés à un service public ou d'utilité publique.

Cette taxe ne s'applique pas aux travaux de réhabilitation s'ils ne concernent pas une création de surface. Elle a la même assiette que la TLE (taxe locale d'équipement). Son taux a été fixé à 0,2% par le Conseil général des Yvelines.

Les adhésions

Le Conseil d'administration du CAUE 78 a décidé lors de son Assemblée générale du 20 Mai 1997, de proposer aux communes et autres institutions d'adhérer au CAUE. Cette adhésion est par ailleurs obligatoire dès lors que l'on passe une convention d'accompagnement qui implique une participation financière. Cette adhésion est un soutien à l'action engagée par le CAUE. Le montant de l'adhésion des communes est proportionnel au nombre d'habitants et n'a pas augmenté depuis sa mise en place. ■

En 2007, ont adhéré 135 communes, 2 intercommunalités et 5 structures, soit un total de 142 adhérents.



Les subventions

En 2007, le CAUE a reçu des subventions pour des actions de sensibilisation (classes à PAC) par l'Inspection Académique.

Les conventions

Des conventions d'accompagnement sont passées entre le CAUE, les communes ou tout autre partenaire, pour des missions spécifiques. Ces conventions sont réalisées en coordination avec ces structures et couvrent une partie des frais engagés. Elles représentent une part conséquente de l'activité.

Le mode d'indemnisation des frais engendrés par ces missions permet de répondre aux demandes multiples qui sont faites et de maintenir l'emploi au sein de la structure en participant à l'équilibre d'un budget insuffisamment financé par la taxe.

En 2007, 56 conventions sont en cours, dont 19 nouvelles propositions. 10 d'entre elles ont été soldées dans le courant de l'année.

- 52 concernent des «aides à la décision» portant sur des programmations d'équipements et d'espaces publics dans le cadre de dossiers de contrats ruraux, départementaux, régionaux, des projets de logements, de revalorisation de centres anciens ou d'accompagnement de documents d'urbanisme. Ces conventions débouchent souvent sur l'aide au choix d'un maître d'œuvre, architecte, urbaniste ou paysagiste ou d'un prestataire, programmiste.
- 4 portent sur des actions de formation ou de communication.

Accueil de stagiaires

L'équipe technique accueille et encadre tout au long de l'année des élèves et des étudiants dans le cadre de stages d'observation et lors de stages longs pré-professionnels d'une durée de 4 mois minimum.

En 2007, ont été accueillis : Elisabeth Pelikan, étudiante à l'Ecole supérieure des jardins, Delphine Prunet, étudiante en 5^{ème} année à l'Ecole nationale supérieure d'architecture de Versailles, Audrey Sadoul, étudiante en Master professionnel «jardins historiques patrimoine et paysage» à l'Ecole nationale supérieure d'architecture de Versailles, Alexandra Claraz, Maria Briard, étudiantes en 2^{ème} année à l'Ecole nationale supérieure d'architecture de Versailles, Estelle Basalo, étudiante en 1^{ère} année à l'Ecole nationale supérieure d'architecture de Versailles.

Des élèves de 3^{ème} dans le cadre des stages d'observation : Laure Angenard, collège Descartes à Fontenay-le-Fleury, Quentin Bourdeix, collège Jean Moulin à Verrières-le-Buisson (91) et Maxime Pahud, collège Notre-Dame à Orbec (14).

La formation du personnel

L'ensemble du personnel suit régulièrement des stages techniques et des conférences afin de mettre à niveau ses connaissances.

En 2007, l'ensemble du personnel a pu suivre la formation sur le développement durable et le voyage au Vorarlberg. ■

LES ADHÉRENTS EN 2007

Ablis ■ Achères ■ Adainville ■ Aigremont ■ AEV (Agence des espaces verts Ile-de-France)
■ Les Alluets-le-Roi ■ Andréxy ■ Arnouville-les-Mantes ■ Aubergenville ■ Auffargis ■
Bazainville ■ Bazoches-sur-Guyonne ■ Beynes ■ Boinville-le-Gaillard ■ Boinvilliers ■
Boisssets ■ Bonnelles ■ Bonnières-sur-Seine ■ Bourdonné ■ Breuil-en-Vexin ■ Sivos
Bréval-Neauphlette ■ Les Bréviaires ■ Buc ■ Buchelay ■ Bullion ■ Carrières-sous-
Poissy ■ Carrières-sur-Seine ■ Cernay-la-Ville ■ Chambourcy ■ Chapet ■ Châteaufort
■ Chatou ■ Chavenay ■ Chevreuse ■ Choisel ■ Clairefontaine-en-Yvelines ■ Coignières
■ CA SQY (Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines) ■ Condé-sur-
Vesgre ■ Conflans-Sainte-Honorine ■ Cravent ■ Crespières ■ Davron ■ Drocourt ■
Emancé ■ Epône ■ Les Essarts-le-Roi ■ l'Etang-la-Ville ■ Feucherolles ■ Flexanville
■ Fourqueux ■ Freneuse ■ Galluis ■ Gambaiseuil ■ Gargenville ■ Gommecourt ■
Goupillères ■ Gressey ■ Grosrouvre ■ Guyancourt ■ Hardricourt ■ Hargeville ■
Herbeville ■ Hermeray ■ Communauté de communes du pays Houdanais ■ Houilles ■
Issou ■ Jeufosse ■ Jouy-en-Josas ■ Le Perray-en-Yvelines ■ Le Pecq-sur-Seine ■ Les
Loges-en-Josas ■ Les Mureaux ■ Limay ■ Longvilliers ■ Louveciennes ■ Magnanville
■ Magny-les-Hameaux ■ Maisons-Laffitte ■ Mantes-la-Ville ■ Mareil-le-Guyon ■ Mareil-
Marly ■ Marly-le-Roi ■ Maule ■ Maulette ■ Maurecourt ■ Maurepas ■ Médan ■ Méré
■ Méricourt ■ Le Mesnil-le-Roi ■ Le Mesnil-Saint-Denis ■ Les Mesnuls ■ Mézières-
sur-Seine ■ Mézy-sur-Seine ■ Mittainville ■ Moisson ■ Montainville ■ Morainvilliers ■
Neauphle-le-Château ■ Neauphlette ■ Noisy-le-Roi ■ Opievoy ■ Oinville-sur-Montcient
■ Orgerus ■ Orphin ■ Poigny-la-Forêt ■ Poissy ■ Prunay-en-Yvelines ■ La Queue-lez-
Yvelines ■ Raizeux ■ Rolleboise ■ Saint-Illiers-la-Ville ■ Saint-Rémy-l'Honoré ■ Sainte-
Mesme ■ Saint-Forget ■ Saulx-Marchais ■ SAY (Syndicat des architectes des Yvelines)
■ Sonchamp ■ Tacoignières ■ Le Tremblay-sur-Mauldre ■ Triel-sur-Seine ■ Verneuil-sur-
Seine ■ ICF La Sablière ■ Vernouillet ■ Versailles ■ Versailles Habitat ■ Villepreux ■
Villiers-le-Mahieu ■ Villiers-Saint-Frédéric ■ Viroflay ■

LEXIQUE

ADIL	Agence départementale d'information sur le logement
AEV	Agence des espaces verts de la région Ile-de-France
ADEME	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
ANAH	Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat
ALME SQY	Agence locale de maîtrise de l'énergie de Saint-Quentin-en-Yvelines
ARENE	Agence régionale de l'environnement et des nouvelles énergies
AUDAS	Agence d'urbanisme et de développement de la Seine Aval
AUE	Architecture, urbanisme et environnement
CDD	Contrat à durée déterminée
CG	Conseil général
COBAHMA	Comité du bassin hydrographique de la Mauldre et ses Affluents
CRDP	Centre régional de la documentation pédagogique
DAPA	Direction de l'architecture et du patrimoine du ministère de la culture
DDEA	Direction départementale de l'équipement et de l'agriculture
DGUHC	Direction générale de l'urbanisme, l'habitat et la construction
DT2E	Direction du développement territorial, économique et de l'environnement du Conseil général 78
DIREN	Direction régionale de l'environnement
DRAC	Direction régionale des affaires culturelles
ENSP	Ecole nationale supérieure du paysage
EPAMSA	Etablissement public d'aménagement Seine aval
EPFY	Etablissement public foncier des Yvelines
FN CAUE	Fédération nationale des CAUE
HQE	Haute qualité environnementale
IAURIF	Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région Ile-de-France
MH	Monuments historiques
MIQCP	Mission interministérielle pour la qualité des constructions publiques
MOP (loi)	Loi sur la maîtrise d'ouvrage publique
OIN	Opération d'intérêt national
ONF	Office national des forêts
OPAH	Opération programmée d'amélioration de l'habitat
PADD	Plan d'aménagement et de développement durable
PLU	Plan local d'urbanisme
POS	Plan d'occupation des sols
SDAP	Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine
SRU (loi)	Loi Solidarité et renouvellement urbains
SAY	Syndicat des architectes des Yvelines
SCOT	Schéma de cohérence territoriale
SDAP	Service départemental de l'architecture et du patrimoine
SDRIF	Schéma directeur de la région Ile-de-France
TD CAUE	Taxe départementale CAUE
UH (loi)	Urbanisme et habitat
UR CAUE	Union régionale des CAUE



«L'architecture est une expression de la culture. La création architecturale, la qualité des constructions, leur insertion dans le milieu environnant, le respect des paysages naturels ou urbains ainsi que du patrimoine sont d'intérêt public.

En conséquence, des Conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement sont institués...

Le CAUE a pour mission de développer l'information, la sensibilité et l'esprit de participation du public dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement. Il contribue directement ou indirectement, à la formation et au perfectionnement des maîtres d'ouvrage, des professionnels et des agents des administrations et des collectivités qui interviennent dans le domaine de la construction. Il fournit aux personnes qui désirent construire les informations, les orientations et les conseils propres à assurer la qualité architecturale des constructions et leur bonne insertion dans le site environnant, urbain ou rural, sans toutefois se charger de la maîtrise d'œuvre. Il est à la disposition des collectivités et des administrations publiques qui peuvent le consulter sur tout projet d'urbanisme, d'architecture ou d'environnement».

Loi n° 77-2 du 3 janvier 1977